



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

18 octobre 2016
Journée d'audience n° 466

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 31-Jan-2017, 08:00
CMS/CFO: Sann Rada

Devant les juges :
NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
Jean-Marc LAVERGNE
YA Sokhan
YOU Ottara
Martin KAROPKIN (suppléant)
THOU Mony (suppléant)

Les accusés :
NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
Victor KOPPE
LIV Sovanna
SON Arun
Anta GUISSÉ
KONG Sam Onn

Pour la Chambre de première instance :
Harshan ATHURELIYA
CHEA Sivhoang

Pour les parties civiles :
Marie GUIRAUD
LOR Chunthy
PICH Ang
SIN Soworn

Pour le Bureau des co-procureurs :
Joseph Andrew BOYLE
Nicholas KOUMJIAN
SONG Chorvoïn

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

Le témoin 2-TCW-1037

Interrogatoire par M. BOYLE (suite)	page 3
Interrogatoire par Me LOR CHUNTHY	page 40
Interrogatoire par Me GUISSÉ	page 46

M. MORRIS (2-TCE-98)

Interrogatoire par M. le juge Président NIL Nonn	page 58
Interrogatoire par Me KOPPE	page 69

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Le témoin 2-TCW-1037	Khmer
M. BOYLE	Anglais
Mme la juge FENZ	Anglais
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KOPPE	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
Me LOR Chunthy	Khmer
M. MORRIS (2-TCE-98)	Anglais
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
Me PICH Ang	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h05)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez-vous asseoir.

5 L'audience est ouverte.

6 La Chambre va continuer à entendre le témoin 2-TCW-1037 pour

7 ensuite entendre l'expert 2-TCE-98.

8 Je prie le greffe de faire rapport sur la présence des parties et

9 autres personnes à l'audience de ce jour.

10 LA GREFFIÈRE:

11 Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties "à" cette

12 affaire sont présentes.

13 Nuon Chea est dans la cellule temporaire du sous-sol. Il a

14 renoncé à son droit d'être physiquement dans le prétoire. Le

15 document de renonciation pertinent a été remis au greffe.

16 Le témoin 2-TCW-1037, qui doit continuer à déposer aujourd'hui,

17 est dans le prétoire, accompagné de Me Sovann, avocat de

18 permanence.

19 L'expert 2-TCE-98 confirme qu'à sa connaissance, il n'a pas de

20 lien de parenté, par alliance ou par le sang, ni avec un accusé -

21 Khieu Samphan ou Nuon Chea - ni avec l'une quelconque des parties

22 civiles reconnues dans ce dossier.

23 L'expert prêtera serment devant la Chambre.

24 Je vous remercie, Monsieur le Président.

25 [09.03.10]

2

1 LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Madame Sivhoang.

3 La Chambre est saisie d'une requête présentée par Nuon Chea.

4 Celui-ci a fait remettre à la Chambre un document de renonciation

5 daté du 18 octobre 2016. Il y est indiqué qu'en raison de son

6 état de santé, maux de dos et de tête, l'accusé a du mal à rester

7 longtemps assis et à se concentrer pendant longtemps.

8 Pour assurer sa participation effective aux audiences futures, il

9 renonce à son droit d'être dans le prétoire aujourd'hui.

10 La Chambre est aussi saisie d'un rapport du médecin traitant des

11 CETC concernant Nuon Chea et daté du 18 octobre 2016. Le médecin

12 y relève que Nuon Chea souffre d'étourdissements lorsqu'il reste

13 longtemps assis et lorsqu'il se lève. Le médecin recommande à la

14 Chambre de faire droit à la demande de l'accusé pour que celui-ci

15 puisse suivre les débats à distance.

16 [09.04.14]

17 Par ces motifs et en application de la règle 81.5 du Règlement

18 intérieur, la Chambre fait droit à la requête de Nuon Chea,

19 celui-ci pourra donc suivre les débats depuis la cellule du

20 sous-sol.

21 Services techniques, veuillez raccorder la cellule temporaire au

22 prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience toute la

23 journée.

24 La Chambre donne à présent la parole à l'Accusation, qui pourra

25 interroger le témoin.

1 Je vous en prie.

2 INTERROGATOIRE

3 PAR M. BOYLE:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Bonjour, Madame, Messieurs les Juges, chers confrères.

6 Bonjour, Monsieur le témoin, merci d'être à nouveau parmi nous ce
7 matin.

8 Hier, en levant l'audience, nous parlions de votre travail à
9 l'unité de pêche. Vous avez approvisionné l'armée en poissons.

10 Q. À quel moment avez-vous quitté ladite unité de pêche?

11 [09.05.26]

12 Le témoin 2-TCW-1037:

13 R. J'ai cessé de travailler à l'unité de pêche en 1978.

14 Q. Pourquoi avez-vous cessé d'y travailler à ce moment?

15 R. Parce que l'armée de l'échelon supérieur a dissous mon unité
16 <et le bureau des pêches et la section économique>. Nous avons
17 été séparés les uns des autres et envoyés dans différentes
18 coopératives. Certains d'entre nous, par exemple, ont été envoyés
19 à la coopérative de Sala Ta An (phon.) et d'autres à Phnom
20 Thipakdei. Nous avons également été envoyés à d'autres endroits.

21 Q. Quand vous parlez de "l'armée de l'échelon supérieur", est-ce
22 que vous faites référence aux cadres de la zone du Sud-Ouest?

23 R. À l'époque, l'armée de la zone du Sud-Ouest est venue, ils
24 sont arrivés en grand nombre, à bord de quatre ou cinq bateaux <à
25 moteur, à Bak Prea, dans la zone du Tonlé Sap>. Il y avait là des

4

1 centaines de familles qui ont été <rassemblées et> envoyées dans
2 différentes <régions>, par exemple, <la région> 4, et une autre
3 <région dans le district de> Koh Kralor (phon.), Phnom Thipakdei,
4 et également <dans> différentes coopératives.

5 [09.07.30]

6 Q. Vous-même, où êtes-vous allé à ce moment-là?

7 R. Il y avait sept ou huit familles, dont la mienne, à qui l'on a
8 dit d'aller vivre dans une coopérative à <Sala Ta An> (phon.),
9 dans le village d'Anlong Ta Dak (phon.). Et comme je l'ai dit,
10 c'était une coopérative <dans la région> 4, <à> Sala Ta An
11 (phon.).

12 Q. Quand vous êtes allé vivre dans cette coopérative, avez-vous
13 constaté une différence entre les conditions de vie dans la
14 coopérative, d'une part, et à l'armée, de l'autre?

15 R. Moi-même, j'ai constaté que les conditions de vie dans les
16 coopératives se sont dégradées par rapport à l'époque où je
17 vivais dans l'armée. Même si, à l'armée, nous n'avions pas assez
18 à manger, malgré tout, nous avons <de la bouillie et parfois du
19 riz.> Une fois à la coopérative, nous n'avons plus eu que de la
20 bouillie le matin et le soir. Deux ou trois cannettes de riz
21 devaient être partagées entre dix personnes.

22 [09.09.31]

23 Q. Vous avez évoqué d'autres endroits où sont allés d'autres
24 membres de l'unité de pêche. Est-ce que certains sont allés à la
25 prison de <Kakaoh>?

5

1 R. La prison de Kakaoh, nous n'y avons pas été envoyés. <Certains
2 membres de> l'armée de la zone <ont été envoyés> à cette prison
3 pour être remodelés. Beaucoup d'entre eux y ont été <envoyés.> À
4 l'époque, je ne savais pas quels soldats y avaient été envoyés
5 pour être remodelés. Tout ce que je sais, c'est qu'ils y ont été
6 envoyés en grand nombre.

7 Q. Pouvez-vous dire quoi que ce soit d'autre sur la prison de
8 Kakaoh, hormis le fait que beaucoup de prisonniers militaires de
9 la zone y ont été envoyés? M'avez-vous entendu? Je répète - pas
10 sûr que vous l'avez entendu. Outre que cette prison de Kakaoh
11 accueillait un grand nombre de soldats de la zone Nord-Ouest,
12 savez-vous quoi que ce soit d'autre?

13 [09.11.29]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Témoin, veuillez attendre.

16 Maître Anta Guissé, je vous en prie.

17 Me GUISSÉ:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 J'interviens à ce stade. Je ne sais pas où va M. le co-procureur
20 avec ses questions, mais là encore, je voudrais savoir à quelle
21 partie de l'ordonnance de disjonction M. le co-procureur fait
22 référence lorsqu'il va vers ses questions. Et si ce n'est pas un
23 centre de sécurité ou une prison qui fait partie de l'ordonnance
24 de disjonction, c'est-à-dire qui fait l'objet du procès 002/02,
25 j'objecte à la question.

6

1 M. BOYLE:

2 En réponse, mes questions portent sur les purges de cadres de la
3 zone Nord-Ouest, comme où ils ont été envoyés, comment ils ont
4 été traités. Je ne pose pas de question en rapport avec la nature
5 de cet endroit en tant que site de crimes, c'est lié à la
6 politique générale des purges <qui a été menée>.

7 [09.12.56]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 L'objection est rejetée.

10 L'Accusation peut poser sa question, puisqu'elle porte sur les
11 politiques.

12 Monsieur le témoin, veuillez répondre, si vous n'avez pas oublié
13 la question.

14 Le témoin 2-TCW-1037:

15 R. Kakaoh, en fait, n'était pas une prison, mais bien un centre
16 de rééducation pour les prisonniers ayant commis des infractions
17 mineures. Ils y <étaient> envoyés pour y être refaçonnés. Dans le
18 cas des prisonniers ayant commis des infractions plus graves, ils
19 étaient envoyés ailleurs, pendant la <nuit.>

20 <> Moi-même, je n'y suis pas allé, <j'en ai entendu parler par
21 des soldats>.

22 Q. Vous venez d'évoquer une différence de traitement entre les
23 prisonniers <> accusés d'infractions <plus ou moins> graves. Les
24 cadres de <plus> haut niveau arrêtés dans la zone Nord-Ouest,
25 savez-vous où ils ont été envoyés?

7

1 [09.14.42]

2 R. Je ne sais pas exactement où ces gens ont été envoyés. <Pour
3 ce qui est> des cadres de haut niveau <> de la zone, <de la
4 région ou du régiment,> nous n'étions pas autorisés à savoir où
5 ces gens de haut niveau étaient envoyés <en province. Mais> j'ai
6 entendu dire que, <la plupart du temps, ces> hauts placés avaient
7 été envoyés à Phnom Penh. <Ce sont des militaires> de la zone qui
8 me <l'ont> dit.

9 Q. Vous dites que c'est l'armée de la zone qui vous l'a dit.
10 Est-ce que vous faites référence à l'armée <de la zone>
11 Nord-Ouest ou <à celle de la zone> Sud-Ouest?

12 R. Je l'ai appris de l'armée <de la zone> Nord-Ouest.

13 Q. Passons à différents thèmes abordés hier. Tout d'abord, dans
14 les documents, vous parlez d'un dénommé Ta Ham. Vous l'avez dit
15 hier, mais pourriez-vous répéter quelle était la fonction de Ta
16 Ham dans la zone Nord-Ouest?

17 R. Ta Ham travaillait à l'état-major de la zone.

18 [09.16.38]

19 Q. Je vais vous citer. Déclaration au CD-Cam, E3/10666 - en
20 anglais: 01330540; en khmer: 01326329 - la question est la
21 suivante:

22 "Qui était le chef de l'économie de la zone?"

23 Réponse:

24 "Ta Ham."

25 Question:

8

1 "Est-ce que l'économie et la logistique, c'était la même chose?"

2 Et la réponse:

3 "Oui, mais cela faisait partie de l'armée. Pour la zone, c'était
4 différent."

5 Fin de citation.

6 Est-ce qu'effectivement, Ta Ham était le chef de la section de
7 l'économie et/ou de la logistique de la zone?

8 [09.17.42]

9 R. Ta Ham n'était pas le chef de la section économique <de
10 l'armée> de la zone. Il faisait partie <du bureau> de
11 l'état-major <en charge> de la logistique. Le chef de <la section
12 économique de l'armée> de la zone, c'était Ta Sum, c'était lui
13 qui en était responsable. Il faisait partie lui aussi de l'unité
14 de pêche.

15 Q. Le Ta Ham dont vous parlez dans cette déclaration,
16 connaissez-vous son nom complet? Je comprends bien que Ta Ham
17 était un surnom - connaissez-vous son nom réel?

18 R. Je ne connais pas son nom de famille, je ne connais que son
19 prénom, on l'appelait Ta Ham. Je ne connais pas son nom de
20 famille.

21 Q. Savez-vous ce qui est arrivé à Ham?

22 R. Comme je vous l'ai déjà dit, il avait des liens avec les
23 cadres de la zone et il aurait eu des liens avec <un réseau de
24 traîtres, que ce soit la CIA,> le KGB, ou avec des agents
25 internes. C'est ce dont il a été accusé par l'Angkar supérieur

9

1 <et c'était généralement la raison pour laquelle les gens étaient
2 arrêtés à l'époque>. <>

3 Q. <A-t-il été arrêté?>

4 [09.19.59]

5 R. Je n'ai pas assisté à son arrestation, à l'époque, toutefois,
6 ceux qui vivaient au même endroit que lui et <les soldats> qui
7 travaillaient dans le même bureau que lui ont dit qu'il avait été
8 convoqué à une session d'études et qu'il avait disparu depuis
9 lors. Je ne sais pas s'il a été arrêté <ou tué,> ni où il a été
10 envoyé. À compter de ce temps, il a disparu.

11 Q. <Savez-vous quand il a été convoqué à cette session d'études?>

12 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

13 L'interprète prie l'Accusation de marquer une petite pause avant
14 d'enchaîner sur la question suivante. Merci.

15 R. Je ne sais pas exactement à quel moment il a été convoqué à
16 une session d'études. Peut-être que ça a eu lieu en 1977, ou
17 alors peut-être à la mi-77.

18 Q. Merci.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Juge Lavergne, je vous en prie.

21 [09.21.16]

22 M. LE JUGE LAVERGNE:

23 Oui, c'est pour rappeler aux parties, en particulier à M. le
24 procureur, que s'il peut marquer une pause avant de démarrer sa
25 question, ça permettra aux interprètes de pouvoir traduire la

10

1 question qu'il pose. Il semble que les dernières questions que
2 vous avez posées n'ont pas pu être traduites, juste pour votre
3 information.

4 M. BOYLE:

5 Bien sûr, Monsieur Lavergne.

6 Mes excuses aux interprètes.

7 Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, j'aimerais
8 présenter au témoin certains documents pour tenter de lui
9 rafraîchir la mémoire.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je vous en prie.

12 [09.22.09]

13 M. BOYLE:

14 Q. Monsieur le témoin, je vais vous présenter cinq documents à
15 l'écran. Ce sont des documents datant de l'époque du Kampuchéa
16 démocratique. Je vais vous les présenter successivement, au fur
17 et à mesure, attendez donc que le premier apparaisse à l'écran.

18 Monsieur le témoin, ceci est un document qui porte la cote

19 E3/8707.7 - 00143315 en anglais; en khmer, c'est une cote un peu
20 différente: E3/8707, l'ERN: 00052760.

21 Il s'agit d'une note de Chann au bureau de S-21, adressée à Duch,
22 datant du 15 septembre 77, concernant les prisonniers emmenés <>
23 le 13 septembre 77. Pour cette journée, il y a une <seule>
24 mention.

25 Je cite:

11

1 "Zone Nord-Ouest: Phy Hinh, alias Ham, <> chef de l'économie
2 militaire de la zone."
3 Fin de citation
4 Document suivant, E3/10275, disponible seulement en khmer - liste
5 de prisonniers de S-21. ERN en khmer: 01017124. Il existe ici une
6 entrée - on peut faire apparaître le document - <pour> Phy Hinh,
7 alias Ham, arrivé le 13 septembre 77, âge: 36 ans. Il <est dit
8 qu'il était le> chef de l'économie de l'armée de la zone
9 <Nord-Ouest>.
10 [09.24.11]
11 Document suivant - E3/3182; en khmer: 00088690; en anglais:
12 00784613.
13 <C'est une> liste de prisonniers de S-21 <qui indique que Hy
14 Hing>, alias Ham, homme, 35 ans, <de la> zone Nord-Ouest,
15 <présenté comme> chef de l'agriculture de la zone, arrivé le 14
16 septembre 77, décédé de maladie le 3 octobre 77.
17 Document suivant - E3/10003, une seule page, en khmer: 01012327
18 -, uniquement en khmer, donc.
19 Liste de contrôle quotidienne de prisonniers établie le 7 ou le 8
20 octobre 1977.
21 Il y a ici une note manuscrite de Hor, en bas, <qui dit que>
22 trois personnes sont mortes. L'une d'entre elles était Hy Hing,
23 alias Ham, président d'un site militaire de la zone Nord-Ouest -
24 on peut faire apparaître le document à l'écran.
25 Services techniques, pouvez-vous faire apparaître ce document à

12

1 l'écran?

2 [09.26.24]

3 Dernier document - E3/1208 -, c'est un télégramme écrit par Ros
4 Nhim, secrétaire de la zone Nord-Ouest, et adressé à "l'Angkar
5 respecté, 870", le 21 décembre 1977.

6 Ici, Ros Nhim, apparemment, n'est pas au courant que Ham est
7 <déjà> mort. Il demande des informations obtenues <de Ham> pour
8 effectuer des arrestations au nom du Centre.

9 Je cite:

10 "Je demande à la sécurité de demander à Ham qui est responsable
11 de la logistique militaire de la zone, dès que possible, 'pour'
12 que tous ceux qui sont en rapport avec lui puissent être
13 identifiés et arrêtés."

14 Fin de citation

15 [09.27.11]

16 Pour information, la liste <de S-21 du BCJI> - E3/10604 -, numéro
17 1791, Phy ou Hy Hing, alias Ham, <homme de 36> ans, chef <> de
18 l'économie <de l'armée> de la zone Nord-Ouest, arrivé <le 13 ou
19 14> septembre 77 à S-21, mort le 7 ou le 8 octobre de la même
20 année. Ça, c'est pour la liste du BCJI.

21 Monsieur le témoin, au vu de ces documents, est-ce que cela vous
22 rappelle que le Ta Ham que vous avez connu et qui travaillait à
23 l'économie militaire de la zone et qui a été arrêté <à la mi-77>,
24 est-ce que ça vous rappelle que son nom était Hy Hing ou Phy Hinh
25 et qu'il a été envoyé à S-21, à Phnom Penh?

13

1 Le témoin 2-TCW-1037:

2 R. Je n'ai jamais entendu le nom de Hy Hing. Le nom que j'ai
3 entendu citer pendant la guerre, <même avant> la libération en
4 75, c'était le nom de Ham. Je n'ai jamais entendu <> d'autre nom,
5 hormis celui de Ham.

6 [09.28.57]

7 Q. Simplement parce que, hier, la défense de Nuon Chea, en
8 audience publique, a dit quelque chose sur la véracité de la
9 déposition d'un <témoin passé> et son identité. J'aimerais
10 préciser un point. Apparemment, il y a plusieurs Ta Ham. Il y en
11 avait plusieurs dans la zone Nord-Ouest.

12 Il y a un PV d'audition <de> 2-TCW-1036 - E3/9581, réponse 67 -
13 et là, il dit avoir connu au moins trois personnes dans la zone
14 Nord-Ouest qui s'appelaient Ta Ham.

15 Me KOPPE:

16 Une observation.

17 Bonjour.

18 Je comprends ce que vient de dire l'Accusation, mais <pour que ce
19 soit tout à fait complet> et aussi pour l'intérêt de la Chambre
20 de la Cour suprême, qui suit peut-être les débats, eh bien,
21 <Toit>, qui a été entendu par les enquêteurs, a dit quelque chose
22 dans le document E3/9610, question-réponse 31.

23 Et je vais citer:

24 "J'ai utilisé mon surnom, Ham. Un de mes <frères adoptifs> a vu
25 mon nom dans une liste de personnes exécutées à <Tuol Sleng>.

14

1 Sachant que j'étais encore en vie, il m'a invité à examiner la
2 liste de noms à Tuol Sleng."

3 Donc, le mystère n'est pas encore élucidé.

4 [09.30.57]

5 M. BOYLE:

6 Je serais prêt <> à présenter des arguments là-dessus, je suis
7 convaincu du bien-fondé de mes arguments, mais l'intervention de
8 la Défense ne fait qu'étayer mon point de vue, à savoir qu'il y a
9 peut-être plusieurs Ta Ham, comme indiqué dans les témoignages
10 précités. Mais nous pourrions avoir ce débat par l'entremise des
11 mémoires de clôture.

12 Q. Monsieur le témoin, quelques questions sur Ta Khleung, la
13 personne sur laquelle on vous a interrogé hier. Dans votre
14 déposition, vous avez dit que Ta Khleung était <le> chef de
15 l'état-major militaire de la zone Nord-Ouest. Est-ce que c'est
16 exact?

17 Le témoin 2-TCW-1037:

18 R. Je ne sais pas si c'était exact ou non, s'il était bel et bien
19 à ce poste, mais ce que je savais, c'est qu'il était rattaché à
20 la division 1 et la division 2 - l'état-major de ces divisions.

21 [09.32.14]

22 Q. Merci.

23 Vous avez également dit qu'il a été arrêté. Savez-vous ce qui lui
24 est arrivé après son arrestation?

25 R. À ma connaissance, comme je vous l'ai dit un peu plus tôt,

15

1 ceux qui faisaient partie du réseau, ceux qui étaient affiliés à
2 l'armée de la zone, ceux qui étaient considérés comme faisant
3 partie de ce réseau étaient tous accusés d'être des traîtres.

4 Q. Et c'est ce que vous avez dit dans le procès-verbal d'audition
5 E3/9580, <réponse 5>.

6 <Question:>

7 "Mis à part Ta Sum, le chef de l'unité de la pêche, y avait-il
8 quelqu'un d'autre?"

9 <Réponse:>

10 "À cette époque-là, il y avait Ta Cham, Ta Khleung et Ta Ham. Le
11 dernier à avoir été arrêté, c'était Ta Nhim. À ma connaissance,
12 Ta Khleung, <de> l'état-major militaire de la zone, a probablement
13 été envoyé à S-21. Au début, les chefs des divisions 1 et 2 ont
14 été arrêtés, suivis des dirigeants <des> régiments, bataillons et
15 unités d'artillerie."

16 [09.33.42]

17 Q. Donc ici, vous dites "a probablement été envoyé à S-21".

18 Pouvez-vous dire à la Chambre pourquoi vous avez dit cela,
19 pourquoi vous avez utilisé les termes de "probablement envoyé à
20 S-21"?

21 R. Mis à part Ta Ham et Ta Khleung, j'ignore où les autres ont été
22 envoyés. Ce que je savais, c'est que Ta Ham et Ta Khleung avaient
23 été envoyés à Phnom Penh. <Je n'en sais pas plus parce qu'ils>
24 ont été arrêtés <des jours différents>.

25 Q. J'allais vous poser la même question à propos de Ta Khleung.

16

1 Savez-vous quel était le véritable nom de Ta Khleng?

2 R. Je ne savais pas, parce <que nous vivions> dans des villages
3 différents. <Nous habitons> dans la même commune, Kampong Kul,
4 mais dans différents villages. <Il était du village de Sangkae
5 Vear.> Donc, je ne <lui> connaissais pas <d'autres> noms <>, je
6 ne connaissais que le nom par lequel les gens <l'>appelaient, Ta
7 Khleng.

8 [09.35.37]

9 Q. Dans le document E3/10604, liste du Bureau des co-juges
10 d'instruction, numéro 7223, nous avons une entrée pour Lim
11 Chhuom, alias Khleng, âge 42, <secrétaire> adjoint de la division
12 2, zone Nord-Ouest, arrivé le 18 décembre 1977 à S-21. Est-ce que
13 cela vous rafraîchit la mémoire et vous rappelle que le nom de Ta
14 Khleng était Lim Chhuom?

15 R. Non, je n'ai jamais entendu ce nom.

16 Q. Je vous remercie.

17 À présent, je vais vous poser quelques questions au sujet de Ta
18 Vanh, qui a été évoqué hier. Hier, vous avez dit qu'il faisait
19 partie du comité <de la région> 2. Connaissez-vous le véritable
20 nom de Ta Vanh?

21 [09.37.05]

22 R. Je ne connaissais pas son nom d'origine. Les gens l'appelaient
23 Ta Vanh. Il faisait partie des forces de <résistance> déjà bien
24 avant les années 1970. <Pendant la guerre, il était chef de la
25 région 2.> Je l'ai connu parce qu'il travaillait au département

17

1 <avec lequel j'étais alors généralement en contact> pour toutes
2 les questions liées à l'approvisionnement en munitions et en
3 nourriture, en vivres pour les soldats. Et les gens l'appelaient
4 Ta Vanh, je ne connaissais pas son nom d'origine.

5 Q. Vous souvenez-vous du moment auquel Ta Vanh a été arrêté?

6 R. Je ne m'en souviens pas. <Pendant la guerre,> je ne sais pas à
7 partir de quel moment et jusqu'à quel moment il était responsable
8 <du contrôle de la région> 2. En 1973 <ou 1974>, il était déjà
9 membre du comité de <région>, mais <après 1975,> j'ignore quelle
10 était sa fonction <>.

11 <Mais il a été> nommé à la supervision d'un site de construction
12 <de barrage, à Kanghat (phon.)>.

13 Q. Je ne suis pas certain que vous ayez bien compris ma question.
14 J'étais en train de vous demander si vous savez à quel moment Ta
15 Vanh a été arrêté?

16 R. Je ne m'en souviens pas.

17 [09.39.23]

18 Q. Voyons si j'arrive à vous rafraîchir la mémoire. E3/10604,
19 numéro 913, c'est la liste du Bureau des co-juges d'instruction.
20 Chea Huon, homme, 36 ans, alias Vanh, secrétaire <de la région>
21 1, zone Nord-Ouest, arrivé à S-21 le 20 juin 1977. Est-ce que
22 cela vous rafraîchit la mémoire? Est-ce que ça vous rappelle que
23 Ta Vanh a été arrêté quelque part aux alentours du mois de juin,
24 ou alors au milieu de l'année 1977?

25 R. Je ne m'en souviens pas.

18

1 En effet, en 1976 ou 1977, moi, j'avais déjà été affecté aux
2 alentours du Tonlé Sap et je me <rendais> dans le chef-lieu de la
3 province de Battambang <trois fois par an.> Je passais le plus
4 clair de mon temps autour du Tonlé Sap.

5 Q. Hier, vous avez dit que Ta Sum vous avait dit que Ta Vanh
6 avait équipé de façon illégale des forces mobiles, mais <que vous
7 ne saviez> pas de qui Ta Sum tenait cette information. Savez-vous
8 si Ta Vanh a bel et bien fait ce dont on l'a accusé?

9 R. J'ai entendu dire que Ta Vanh avait été accusé d'avoir caché
10 des armes pour armer <une unité mobile> de façon illégale et que
11 c'est pour cette raison qu'il avait été arrêté. C'est ce que les
12 gens m'ont dit. Quant au reste, je n'en sais rien.

13 [09.41.46]

14 Q. Dans votre entretien avec le CD-Cam - <E3/10666>; en anglais:
15 01330557, pour l'ERN; en khmer: 01326340 -, on y trouve les
16 informations que vous <rapportez> au sujet de Vanh.

17 On vous demande:

18 "D'après ce que vous savez, est-ce que cette histoire était
19 vraie, à savoir qu'il avait préparé des forces pour réagir?"

20 Réponse:

21 "Je ne sais pas si c'est vrai ou faux. Il a été arrêté."

22 Ainsi, est-ce bel et bien exact, vous ne savez pas si les
23 histoires que vous avez entendues à propos de Ta Vanh étaient
24 vraies ou fausses?

25 R. Oui, je maintiens ce que j'ai dit. J'ai donné ma réponse à

19

1 partir de ce que j'ai entendu les autres me dire. Maintenant, ce
2 qu'ils m'ont dit, est-ce vrai ou est-ce faux, eh bien, je ne sais
3 pas, mais j'ai remarqué <plus tard> que Ta Vanh avait disparu.

4 [09.43.11]

5 Q. Avez-vous entendu dire quoi que ce soit à propos de ce
6 qu'aurait dit Chea Huon, <alias Vanh,> lorsqu'il a été arrêté?

7 R. Pourriez-vous s'il vous plaît répéter votre question?

8 Q. Absolument.

9 Avez-vous jamais entendu dire quoi que ce soit au sujet de ce que
10 Chea Huon, alias Vanh, a dit lorsqu'il a été arrêté?

11 R. Je n'ai jamais entendu ce que cette personne a dit, j'ai
12 seulement entendu ce que <Ta> Sum m'a dit. <Je l'ai donc appris
13 de quelqu'un d'autre.> Lui, je ne l'ai jamais rencontré
14 personnellement à partir du jour de la libération en 1975. Je ne
15 l'ai jamais rencontré <ou contacté> parce que mes responsabilités
16 au travail étaient différentes des siennes.

17 Q. Je vais vous donner lecture d'une citation, il s'agit du
18 document E3/413, c'est Salot Ban... - en anglais: <00361014>; en
19 khmer: 00357531; en français: 00405456.

20 C'est un procès-verbal d'audition, il parle des personnes qui ont
21 été amenées à Phnom Penh et il dit:

22 [09.45.08]

23 "Monsieur Pang leur a <simplement> dit qu'<ils étaient> emmenés
24 pour étudier seulement. J'ai entendu <dire> que certaines
25 personnes arrêtées avaient crié: 'Vive le Parti communiste du

20

1 Kampuchéa, vive Pol Pot'. Ces personnes, il y avait parmi elles
2 M. <Hu> Nhim, Vorn Vet, Ke Kim Huot, et y compris mon professeur,
3 Chea Huon."

4 Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire, est-ce que cela vous
5 rappelle que ces personnes, particulièrement Chea Huon, alias
6 Vanh, ont dit "vive le Parti communiste du Kampuchéa" lorsqu'ils
7 ont été arrêtés?

8 R. Je n'ai jamais entendu une telle déclaration.

9 Q. Merci.

10 Je vais à présent vous poser quelques brèves questions au sujet
11 de Ros Nhim. Pour commencer, pourriez-vous nous dire qui a
12 remplacé Ros Nhim lorsqu'il a été arrêté?

13 [09.49.36]

14 R. À cette époque-là, je ne connaissais pas la structure
15 hiérarchique, <comment> les gens <> à l'échelon supérieur <> ont
16 affecté quelqu'un pour remplacer Ros Nhim. À cette époque-là,
17 j'ai vu <que> Ta Mok et Ta Tit <> étaient déjà à Battambang. <Ils
18 étaient au bureau de l'état-major. Ils sont allés dans
19 différentes régions, comme la région 1, la région> 2.

20 Q. Lorsque vous avez répondu à une question au sujet de Ros Nhim,
21 hier, vous avez dit que vous avez rencontré Ros Nhim en personne
22 une ou deux fois lorsque vous avez assisté à des séances
23 <d'études> politiques <avec lui> à l'école politique. <Est-ce
24 exact?>

25 R. Oui, c'est exact. À cette époque-là, des cadres venus de

1 différentes sections et différents bureaux avaient été convoqués
2 pour assister à une séance d'études politiques. C'est alors que
3 je l'ai rencontré. En fait, je le connaissais déjà d'avant le
4 jour de la libération, en <> 1975, lorsque nous étions encore
5 dans la jungle.

6 [09.48.03]

7 Q. Et ces séances d'études, <quand ont>-elles eu lieu?

8 R. Je ne me souviens pas <car> ces séances ont eu lieu à
9 plusieurs reprises. Chacune de ces sessions durait deux à trois
10 jours.

11 Q. Ces séances avaient-elles lieu avant <le 17> avril 1975 ou
12 après <> - ou les deux?

13 R. Les séances ont eu lieu après <le 17> avril 1975. Elles ont eu
14 lieu <une fois> fin 1975. Et ensuite, début 1976 - d'après mes
15 souvenirs, c'était probablement février ou en mars -, il y a eu à
16 nouveau une nouvelle salve de séances d'études.

17 Q. Et qui dirigeait ces séances d'études? Qui parlait lors de ces
18 séances d'études?

19 R. Les personnes qui donnaient ces cours comprenaient le comité
20 de l'armée de la zone, y compris Ta Khleung, Ta Keu et Ta San. Ta
21 San, c'était lui qui nous expliquait de façon détaillée, qui nous
22 donnait des explications détaillées pendant les séances d'études.

23 [09.50.11]

24 Q. Que vous a-t-on appris pendant les séances d'études? Quel type
25 de sujet a été abordé?

22

1 R. À cette époque, de ce que je me souviens, les séances d'études
2 portaient sur le renforcement de notre position politique, <sur
3 le socialisme révolutionnaire>, ainsi que <sur le renforcement
4 de> notre motivation pour <résister au> féodalisme, <au>
5 capitalisme. Nous avons besoin d'éliminer ce type de capitalisme
6 et de féodalisme de la société. Nous avons besoin <> d'affermir
7 notre position pour faire avancer la révolution et notre armée.
8 Voilà ce dont je me souviens.

9 Q. Je vous remercie.

10 Je souhaite à présent passer à autre chose et vous poser des
11 questions au sujet des informations que vous nous avez livrées,
12 lorsque vous avez dit que vous avez entendu parler de "plans" au
13 sujet de la rébellion. Aujourd'hui, vous avez à nouveau répété
14 que ce sont des ouï-dire et que vous ne savez pas si c'est exact.
15 Vous avez également expliqué hier que la plupart des informations
16 que vous avez apprises à propos de ce prétendu plan émanaient
17 <d'un> cadre de la zone Sud-Ouest, et que ce sont des
18 informations que vous avez apprises suite à l'arrestation des
19 dirigeants de la zone Nord-Ouest.

20 [09.52.07]

21 Donc, je vais commencer en vous posant la question suivante -

22 d'abord, quelques questions très brèves sur l'unité de pêche.

23 L'unité de pêche à laquelle vous apparteniez <et> dans laquelle
24 des gens ont été arrêtés, dispersés, est-ce que <le> cadre de la
25 zone Sud-Ouest vous a jamais accusé, vous ou d'autres personnes

23

1 appartenant à votre unité de pêche, de quoi que ce soit, tandis
2 qu'ils étaient en train de vous arrêter <ou de vous disperser>?
3 R. Avant l'arrestation de mon chef, Ta Sum, avant, disais-je, les
4 forces du Sud-Ouest étaient venues pour superviser mon unité et
5 les parages dans lesquels nous nous trouvions. Ils ont fait des
6 accusations <et> ont fait rapport à la zone en disant que mes
7 hommes avaient <balancé> du carburant et <des poissons> dans la
8 rivière. Ils m'ont accusé, moi et mes hommes, d'avoir saboté les
9 intérêts de <l'Angkar suprême et de ne pas penser à l'armée qui
10 était affamée.> Voilà les accusations qui ont été lancées contre
11 nous. Ensuite, ils ont arrêté Ta Sum.

12 [09.53.54]

13 Après l'arrestation de Ta Sum, ils ont commencé à rassembler
14 toutes les personnes de l'unité de pêche, <y compris son chef et
15 tous ses membres, et les ont> envoyées dans différentes
16 coopératives. En fait, il n'y avait pas de rébellion. Seules
17 quelques personnes se sont échappées <de certaines coopératives>
18 pour créer le mouvement des Khmers Sar - ou les Khmers blancs -,
19 en allant dans la <forêt>.

20 Q. Les choses qui ont été reprochées à votre unité de pêche, à
21 savoir verser du carburant dans <l'eau>, est-ce que vous les avez
22 bel et bien accomplies?

23 R. Non, nous n'avons rien fait de tel, et les gens qui
24 habitaient là-bas le savaient. Nous transportions du poisson
25 fermenté ou des vivres <ou du carburant, et nous n'avons jamais

24

1 eu beaucoup de poisson ou de viande au point d'en jeter à l'eau.

2 Et> nous manquions déjà de carburant <pour les bateaux à moteur

3 que nous utilisions habituellement>, alors comment aurait-on pu

4 verser <du> carburant dans la rivière?

5 <Plus tard, ils ont interrogé à ce sujet les gens de la section

6 économique,> peut-être ne nous ont-ils pas crus et que c'est pour

7 cela que Ta Sum a été arrêté. <Ta Sum a alors été convoqué au

8 Phsar Leu, et c'est là qu'il a été arrêté.>

9 [09.55.55]

10 Ils ont ensuite dispersé les gens de mon unité de pêche, les gens

11 ont été séparés et placés au sein de différentes coopératives.

12 Les bateaux à moteur et l'équipement de pêche ont été laissés sur

13 place. Nous avons seulement <pris> les gros moteurs des bateaux

14 pour les utiliser afin de transporter des gens <par la rivière

15 jusqu'à Battambang, puis nous avons pris des chemins différents.

16 Certains sont descendus> à Sala Ta An (phon.), et d'autres

17 personnes ont été transportées jusqu'au chef-lieu de Battambang.

18 Q. Savez-vous pourquoi les cadres de la zone Sud-Ouest vous

19 accusaient d'avoir fait quelque chose que vous n'aviez pas fait?

20 Me KOPPE:

21 Objection.

22 On demande au témoin de spéculer. Il n'a aucune façon de savoir

23 <quelles délibérations ont eu lieu entre les cadres de la zone

24 Sud-Ouest,> si effectivement du carburant a été trouvé..

25 [09.57.12]

1 Mme LA JUGE FENZ:

2 D'où la question: "Savez-vous si..." Parce que s'il ne sait pas, il
3 peut répondre "non". Et il me semble que c'est bel et bien ainsi
4 que la question a été formulée.

5 M. BOYLE:

6 Q. Monsieur le témoin, je répète ma question. Savez-vous pourquoi
7 les cadres de la zone Sud-Ouest vous ont accusés, vous et vos
8 hommes, d'avoir fait quelque chose que vous n'aviez pas fait?

9 Le témoin 2-TCW-1037:

10 R. À cette époque-là, il y avait des gens de la zone Sud-Ouest
11 qui sont venus travailler dans mon unité et peut-être que ce sont
12 ces personnes-là qui ont fait rapport à l'échelon supérieur, d'où
13 <peut-être> les accusations. <De telles accusations ont été
14 faites de sorte qu'ils puissent tuer des gens.> En réalité, nous
15 n'avons pas du tout fait ce dont on nous a <> accusé.

16 Q. Un cadre de la zone Sud-Ouest quelconque vous a-t-il jamais
17 dit <qui> leur avait donné l'instruction de venir dans la zone
18 Nord-Ouest et pourquoi ils étaient là?

19 R. Je ne savais pas du tout comment réfléchissaient les gens de
20 l'échelon supérieur. À cette époque-là, ils ont dit qu'ils
21 voulaient que ces personnes viennent rejoindre certaines unités
22 <à cet endroit. Cela a été le cas presque partout.>

23 [09.59.22]

24 Q. J'aimerais vous lire le E3/9580, question-réponse 36, votre
25 procès-verbal d'audition. La question qui vous est posée est la

1 suivante:

2 "Lorsque le groupe du Sud-Ouest est arrivé au Nord-Ouest, ont-ils
3 jamais annoncé au cours d'une réunion qu'ils étaient venus
4 prendre le contrôle de la zone?"

5 Votre réponse:

6 "Au cours des réunions, ils ne disaient jamais qu'ils étaient
7 venus du Sud-Ouest. Ils déclaraient simplement que c'était
8 l'Angkar d'en haut qui leur avait confié la tâche de venir
9 prendre le contrôle de cet endroit. Nous avons appris qu'ils
10 venaient du Sud-Ouest par les bavardages dans le village."
11 Est-ce que cela vous rappelle qu'un cadre du Sud-Ouest est venu
12 vous dire, <lors de réunions,> que c'était l'Angkar d'en haut qui
13 leur avait enjoint de venir dans <> la zone Nord-Ouest?

14 [10.00.19]

15 R. Je n'ai jamais rien entendu de tel, mais des gens venus
16 travailler avec moi m'ont dit qu'ils étaient venus rejoindre
17 l'unité <de pêche> au motif que l'Angkar d'en haut les avait
18 envoyés pour venir aider mon unité. Voilà ce que <ces> gens m'ont
19 dit.

20 Q. Avez-vous <parfois> assisté à des réunions <au cours
21 desquelles> des cadres de la zone Sud-Ouest vous auraient donné
22 des informations?

23 R. Ils ne nous ont jamais convoqués à une réunion. Deux ou trois
24 d'entre nous, de <l'unité> de l'économie, avons été invités pour
25 parler travail. <Ils ont> dit <qu'ils étaient venus ici pour

27

1 rester et travailler, et> que nous devons <tous> nous entraider
2 <et s'aider à s'améliorer. C'est tout ce que je sais à ce sujet>.
3 Pour ma part, <je n'ai> jamais <reçu> de plan ou d'instruction
4 venant de l'échelon supérieur.

5 Q. Vous dites... vous avez parlé de <l'époque où vous étiez encore
6 à l'unité de pêche>. Avez-vous assisté à des réunions - après
7 avoir été envoyé à la commune de Sala Ta An (phon.) -, <au cours
8 desquelles vous receviez> des informations de la part de cadres
9 <de la zone> Sud-Ouest?

10 [10.02.21]

11 R. Ils ne m'ont pas convoqué à une réunion, mais nous avons
12 convoqué une réunion de notre petit groupe pour parler travail et
13 pour parler du problème de la nourriture. L'on nous a dit de ne
14 pas emmener en cachette de la bouillie chez nous. On nous a dit
15 d'aller directement au réfectoire lorsque la cloche sonnait.
16 En plus de cela, nous avons reçu instruction de ne pas être
17 paresseux et de respecter les horaires de travail.

18 Q. Je vais citer un extrait du document E3/9580, réponse 37.

19 Je vais citer:

20 <Question:>

21 "Après l'arrestation du groupe du Nord-Ouest, ont-ils jamais
22 organisé une réunion pour expliquer pourquoi ils avaient arrêté
23 ces gens?"

24 Et la réponse:

25 "J'ai assisté à des réunions avec Ta Im, le chef de la

28

1 coopérative de la commune de Sala Ta An (phon.), <du> Sud-Ouest.

2 Il a dit que les chefs du Nord-Ouest avaient trahi l'Angkar et le

3 peuple et que lui était venu pour réunir et redévelopper la

4 coopérative. Les précédents avaient trahi l'Angkar et l'Angkar

5 les avaient déjà <balayés et> liquidés."

6 [10.03.57]

7 Est-ce que ceci vous rappelle que vous avez assisté à une telle

8 réunion à laquelle vous avez reçu des informations sur la raison

9 pour laquelle des cadres de la zone Nord-Ouest avaient été

10 liquidés?

11 R. À mon arrivée, ils ont dit aux villageois qui étaient sur

12 place dès le début à <la coopérative de> Sala Ta An (phon.) de

13 travailler avec d'autres villageois <de l'ancienne coopérative de

14 cet endroit>. <Et Ta Im est allé superviser cette coopérative et,

15 tout d'abord,> les villageois ont été convoqués à une réunion et

16 il a été question de ce point que vous avez cité. Et ils ont

17 demandé pourquoi l'unité de pêche devait vivre à cet endroit. Et

18 <on nous a dit que c'était parce que> le chef <de cette unité de

19 pêche> était un traître - et <c'est pour ça que le chef avait été

20 arrêté par l'échelon supérieur et que son groupe était venu la

21 renforcer.> C'est là <la première fois> que j'ai assisté à la

22 réunion et <j'ai entendu cela. Plus tard, nous avons eu des

23 réunions mais c'était entre nos petits groupes, à nos lieux de

24 travail respectifs, et ces> réunions portaient sur le travail.

25 Q. Je vais citer quelques passages, à présent, tirés de votre

29

1 déclaration au CD-Cam - E3/10666; ERN en anglais: 01330560; en
2 khmer: 01326341.

3 Je vais citer la question:

4 "Comment ont-ils annoncé la supervision exercée par Ta Mok?"

5 [10.06.32]

6 Réponse:

7 "Ils ont annoncé que le chef de zone avait trahi l'Angkar, <que
8 tel ou tel chef avait trahi,> ensuite, ils ont désigné des gens
9 pour <> tous les districts et <régions>."

10 Fin de citation

11 Ensuite - en anglais: 01330541; en khmer: 01326330 -, je cite -
12 c'est vous -, je cite:

13 "Je n'ai pas manqué de grand-chose. La pénurie a commencé à
14 l'arrivée de la zone Sud-Ouest. Mon équipe a été dissoute. Ils
15 ont dit que Ta Nhim, Ta Khleung et Ta Ren étaient tous des
16 traîtres."

17 Fin de citation

18 Quand vous dites "ils", au pluriel, est-ce que vous faites
19 allusion à ces réunions où des cadres du Sud-Ouest vous ont
20 expliqué les raisons des arrestations?

21 [10.07.50]

22 R. Les arrestations ont eu lieu parce que les intéressés avaient
23 été accusés d'appartenir à un réseau de traîtres <allant de
24 l'échelon supérieur jusqu'à l'échelon inférieur>. Des purges ont
25 donc été opérées dans les différentes unités. Cela m'a été

1 rapporté par des gens de la zone Sud-Ouest.

2 Q. Vous ont-ils aussi dit que des gens de la zone <Sud-Ouest>

3 étaient des Vietnamiens et des espions de la CIA?

4 R. J'ai entendu dire cela. Les gens <de la zone> Sud-Ouest

5 disaient que ceux du Nord-Ouest étaient des agents de la CIA ou

6 d'autres agents au service des féodaux. J'en ai entendu parler.

7 Pour ma part, je ne leur ai <jamais> demandé de précisions, j'ai

8 juste pris note <dans ma tête> des informations reçues.

9 À l'époque, ils essayaient de repérer les gens liés au groupe de

10 Ta Sum.

11 Moi-même, je n'ai jamais rien fait de mal aux villageois ou aux

12 membres. Les villageois et mes collègues m'ont caché. <Ils ont

13 dit aux gens de la zone Sud-ouest> que les gens qui avaient des

14 rapports avec Ta Sum avaient déjà été arrêtés <et qu'il n'en

15 restait plus>. Il restait <alors> à Sala Ta An (phon.) entre six

16 et huit familles, <dont moi>. Les villageois <et mes collègues>

17 m'ont caché <à Sala Ta An (phon.)>. Si cela s'était su que

18 j'avais été adjoint au sein <de l'unité> de Ta Sum, je ne serais

19 pas ici aujourd'hui pour vous le dire.

20 [10.10.29]

21 Q. Vous dites que vous n'auriez pas eu l'occasion de venir ici si

22 cela avait été su que vous aviez été adjoint au sein de l'unité

23 de pêche. Pourquoi dites-vous cela?

24 R. Je suis persuadé que s'ils avaient découvert qui était le chef

25 adjoint, j'aurais été arrêté et envoyé en rééducation. J'aurais

31

1 été privé d'eau et de nourriture. <C'est difficile de dire ce
2 qu'ils auraient en fait vraiment fait, puisqu'ils m'avaient déjà
3 accusé d'être un traître.> C'est eux qui auraient décidé quel
4 traitement me réserver s'ils avaient découvert que j'étais le
5 chef adjoint.

6 Q. Je m'apprête à passer à un thème suivant. Peut-être
7 pourrions-nous observer une pause?

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Je vous remercie.

10 Nous allons observer une pause jusqu'à 10h30. Veuillez être
11 ponctuels.

12 Huissier d'audience, occupez-vous du témoin pendant la pause et
13 veuillez ramener le témoin dans le prétoire accompagné de son
14 avocat de permanence pour la reprise de l'audience à 10h30.

15 Suspension de l'audience.

16 (Suspension de l'audience: 10h11)

17 (Reprise de l'audience: 10h31)

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Veuillez-vous asseoir.

20 Reprise des débats.

21 La parole est donnée à nouveau au substitut du co-procureur pour
22 qu'il poursuive son interrogatoire. La Chambre informe le
23 substitut du co-procureur ainsi que les co-avocats principaux
24 pour les parties civiles qu'ils disposent de 40 minutes à eux
25 deux.

1 M. BOYLE:

2 Je vous remercie, Monsieur le Président.

3 Q. Monsieur le témoin, à présent, je souhaite vous interroger au
4 sujet du mouvement des Khmers Sar, des Khmers Sar dont vous avez
5 parlé hier et que vous avez également mentionnés aujourd'hui. En
6 effet, hier, vous avez dit que d'après ce que vous aviez compris,
7 les cadres de la zone Nord-Ouest et les gens du 17 avril qui
8 s'étaient enfuis lorsque les cadres de la zone Sud-Ouest avaient
9 commencé à arrêter des gens avaient constitué <les> Khmers Sar.
10 Est-ce que c'est exact?

11 [10.33.18]

12 Le témoin 2-TCW-1037:

13 R. C'est exact.

14 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre comment vous avez appris cela?
15 Comment avez-vous appris que ce sont ces individus-là qui avaient
16 créé le mouvement en question?

17 R. J'ai appris cela parce que des gens dans mon village et dans
18 ma commune me l'ont rapporté. <Ils ont dit que> certains d'entre
19 eux <> qui appartenaient au régiment et au bataillon <au sein de
20 la coopérative> se sont enfuis. Ils ont créé <un mouvement khmer
21 sar> pour venir voler du riz et d'autres choses <à différents
22 endroits>.

23 Un groupe de quatre à dix personnes a été créé. Ils devaient
24 <repérer les gens du groupe du Sud-Ouest venus vivre> dans la
25 coopérative.

1 Q. J'aimerais vous lire une citation de votre procès-verbal
2 d'audition, il s'agit de la réponse 12, document E3/9580. La
3 citation est la suivante:

4 [10.34.56]

5 "Je sais que pendant le chaos, certains cadres du Nord-Ouest se
6 sont enfuis dans la forêt et que d'autres ont été arrêtés."

7 Ensuite, réponse 13, vous dites:

8 "Ceux qui s'étaient échappés et enfuis dans la forêt ont créé le
9 mouvement des Khmers blancs."

10 Fin ce citation

11 Pouvez-vous dire à la Chambre à quel moment le mouvement des
12 Khmers blancs a été créé, en quelle année?

13 R. D'après ce dont je me souviens, cela a été créé en 1978.

14 Q. Savez-vous combien de personnes constituaient le mouvement des
15 Khmers blancs?

16 R. À ma connaissance, il n'y avait qu'un petit nombre de
17 personnes à avoir pris part à cela. Quelques personnes
18 dirigeaient le mouvement, seulement, et ces personnes sont déjà
19 décédées.

20 Q. Savez-vous s'ils disposaient d'armements, de camions, d'armes,
21 et en quelle quantité?

22 R. Ils ne disposaient pas d'armement lourd <ou moderne>, ils
23 n'avaient pas de véhicules. Tout ce qu'ils possédaient, c'était
24 des armes légères comme des AK, <des CKC>.

25 [10.37.18]

34

1 Q. Vous avez parlé de AK, vous parlez bel et bien des AK-47, une
2 arme qui porte le nom de AK-47?

3 R. Je ne comprenais pas entièrement ce qu'il se passait, tout ce
4 que je savais, c'est qu'ils disposaient de deux types d'armes,
5 d'une part les AK, et d'autre part, les CKC.

6 Q. Et savez- combien ils avaient d'armes de chacune de ces deux
7 armes?

8 R. Je ne connaissais pas le nombre d'armes qui constituait leur
9 arsenal.

10 Q. Savez-vous qui était le chef du mouvement des Khmers Sar,
11 d'après ce que vous compreniez?

12 R. Je ne savais pas <> quel était le nom de leurs chefs. Je ne
13 connaissais <qu'une seule personne>, mais <elle est déjà>
14 décédée. Après l'entrée des Vietnamiens dans la province de
15 Battambang, <> les gens qui étaient dans la forêt ont été
16 libérés. Et les personnes qui appartenaient au mouvement <khmer>
17 blanc n'ont pas résisté aux Vietnamiens. Ils ont déposé les armes
18 et ils ont <mis fin à leur mouvement>.

19 [10.39.20]

20 Q. Très bien. Je souhaite à présent vous poser une question sur
21 un sujet différent. Je voudrais vous demander si vous avez connu
22 <> des gens d'origine vietnamienne dans la zone Nord-Ouest et qui
23 étaient là après le 17 avril 1975.

24 R. À cette époque-là, je connaissais des gens d'origine
25 vietnamienne qui vivaient <> là où j'habitais <depuis> l'ancien

35

1 régime. Il y avait cinq ou six familles <là où j'habitais>. En
2 1975, ils n'ont pas été envoyés ailleurs parce que les maris
3 étaient d'origine khmère, tandis que les <épouses> étaient
4 d'origine vietnamienne. <Ils> n'ont pas été envoyés ailleurs, on
5 les a gardés là.

6 En ce qui concerne les autres familles vietnamiennes, elles ont
7 été envoyées par bateaux <au Vietnam. En 1975,> bon nombre <de
8 Vietnamiens> ont été envoyés ailleurs par bateaux, le long du
9 Tonlé Sap en direction de Phnom Penh. Seuls les couples et les
10 familles sont restés, particulièrement ceux dont le mari était
11 khmer et la femme, l'épouse, vietnamienne.

12 Mais plus tard, lorsque la situation est devenue plus chaotique
13 encore, certaines personnes <de la zone Nord-Ouest> ont été
14 arrêtées, tandis que d'autres <cadres> ont pris la fuite dans la
15 forêt <ou vers d'autres coopératives>. <C'est alors que les gens
16 de la zone du Sud-Ouest sont arrivés et ont commencé les purges.>
17 Certaines des personnes qui <vivaient le long de la rivière> ont
18 été arrêtées et tuées parce qu'elles avaient des membres de leur
19 famille qui étaient vietnamiens.

20 [10.41.48]

21 Q. Les familles des Vietnamiens qui ont été renvoyés par bateaux,
22 à quel moment était-ce? Si vous ne savez pas, si vous ne savez
23 pas en quel mois ou en quelle année, savez-vous si c'était peu
24 après <le 17> avril 1975 ou <bien plus tard>?

25 R. C'était après avril 1975, ce n'était pas en avril, c'était

36

1 après avril. Peut-être était-ce au mois de juillet ou au mois
2 d'août de cette année-là.

3 Q. Et comment est-ce que cela s'est passé? Est-ce que des
4 annonces ont été faites, est-ce que des gens sont venus informer
5 ces familles pour leur dire qu'elles allaient prendre place à
6 bord d'un bateau pour partir <à Phnom Penh>? Comment s'est fait
7 l'organisation autour de cet événement?

8 R. À cette époque-là, ils ont demandé à leurs gens de <>
9 rassembler les gens <de divers villages et> communes pour que ces
10 personnes soient renvoyées dans leur pays d'origine, au Vietnam.

11 [10.43.33]

12 Q. Savez-vous comment ils déterminaient qui était vietnamien ou
13 d'origine vietnamienne?

14 R. Je ne sais pas comment <ils les identifiaient>. En tout cas,
15 ceux qui ne parlaient pas clairement le khmer ou correctement le
16 khmer ont été identifiés comme étant des Vietnamiens. <On les a
17 interrogés et> certains <d'entre eux ont dit être des>
18 Vietnamiens de souche <qui> étaient nés au Cambodge. <D'autres
19 ont dit vivre depuis longtemps> au Cambodge, tandis que certains
20 étaient <nés au Vietnam et> venaient d'arriver.

21 Q. Vous parlez de certaines personnes dans votre unité de pêche,
22 dont certains <membres de la> famille étaient vietnamiens et ont
23 été emmenés et exécutés. Et, <au moins au début,> ceux qui
24 avaient <un conjoint> vietnamien n'ont pas été <renvoyés> au
25 Vietnam. Qu'est-il arrivé aux personnes qui avaient un <conjoint>

1 vietnamien, plus tard, sous le régime?

2 R. Plus tard, on n'a pas permis aux gens de nouer des liens avec
3 les Vietnamiens. Indépendamment de ceux qui avaient un mari ou
4 une épouse vietnamienne, ils ont tous été liquidés. <Beaucoup de
5 familles ont> été arrêtées et emmenées par bateaux pour être
6 exécutées sur le <lac> Tonlé Sap <par l'armée de la zone
7 Sud-Ouest, qui était venue là pour mener des purges>.

8 [10.45.50]

9 Q. Et savez-vous à quel moment cela a eu lieu, plus précisément?

10 R. À ma connaissance, cet incident a eu lieu fin 1978. Toutefois,
11 je ne me souviens pas exactement en quel mois. C'était au moment
12 de la montée des eaux dans la rivière, alors, peut-être était-ce
13 au mois de juillet <ou août>. C'était le <mois> pendant lequel la
14 forêt à proximité de la rivière était inondée.

15 Q. Et quelqu'un vous a jamais-t-il dit pourquoi les gens
16 d'origine vietnamienne étaient envoyés ailleurs <puis, plus
17 tard,> exécutés?

18 R. J'ai été témoin, j'ai essayé de cacher une de ces personnes
19 qui était venue avec moi à <Ou Kach Roteh> (phon.). C'est un
20 endroit où nous avons passé quelques jours, de <quatre à> cinq
21 <> jours. Les soldats sont venus par bateaux et ils les
22 recherchaient. Ils nous ont demandé s'il y avait des Vietnamiens
23 qui habitaient là, <ils ont ajouté que si quelqu'un cachait le
24 moindre Vietnamien, il serait> puni. Peu importe <qu'il ait> ou
25 non un mari ou une épouse vietnamienne, <cette> personne devait

38

1 faire face à la punition.

2 [10.48.06]

3 <Les villageois à cet endroit n'avaient pas osé en cacher.> Je
4 leur ai dit <que, dans cette famille, le mari était vietnamien
5 mais la femme khmère, et bien que le mari soit> vietnamien, <il
6 habitait> là <depuis l'époque du Sangkum Reastr Niyum. Ensemble,
7 ils avaient déjà eu cinq ou six enfants.> Mais les soldats <> ont
8 dit: <"Du moment qu'ils ont des liens avec des Vietnamiens,> on
9 ne peut pas les épargner <>". Les familles ont <toutes> été
10 arrêtées, ont été emmenées par bateaux <sur le lac Tonlé Sap> et
11 ont été exécutées quelque part sur la rivière. Aucune famille
12 vietnamienne n'a été épargnée en 1978, ils ont tous été arrêtés
13 et tués.

14 Q. Je vais avancer et je vais passer à ma dernière série de
15 questions, le dernier sujet que j'aborderai avec vous, Monsieur
16 le témoin.

17 Avez-vous connu des Cham qui habitaient, après le 17 avril 1975,
18 dans la zone Nord-Ouest?

19 [10.49.26]

20 R. En ce qui concerne les Cham, j'en connaissais, mais par
21 rapport aux Vietnamiens, il n'y a eu aucune mesure extraordinaire
22 prise à leur encontre. Les Cham vivaient différemment de nous.
23 Ils ne mangeaient pas de porc et, à cette époque-là, ils ont été
24 forcés et contraints de manger du porc. Certains ont refusé et, à
25 cause de cela, ils ont été punis. Certains d'entre eux ont été

1 tués, mais j'ai remarqué que la majorité des Cham ont survécu au
2 régime. Seuls ceux qui ont résisté, ceux qui se sont opposés aux
3 instructions qu'on leur avait données, ont été tués.

4 Q. Et d'où tenez-vous cette information au sujet des Cham que
5 l'on avait forcés à manger du porc? Comment avez-vous appris que
6 ceux qui résistaient ont été tués?

7 R. Je l'ai appris de la bouche de Cham qui travaillaient
8 également avec moi à la rivière dans l'unité de pêche. Ils
9 <m'ont> dit <cela et je leur ai dit de ne pas s'en faire parce
10 que, là où je vivais, ils n'étaient pas obligés de manger du porc
11 - mais ils devaient suivre les> ordres <et ne pas s'y opposer.>
12 <À certains endroits, ils devaient toujours suivre les ordres.>
13 Quelle que soit la nourriture qui leur était donnée, ils devaient
14 la manger, <parce que,> à cette époque-là, <on devait manger tous
15 ensemble dans un> réfectoire. Il y avait beaucoup de personnes,
16 il y avait par exemple <70-80 personnes, voire> une centaine de
17 personnes, qui venaient au réfectoire <> manger <ensemble>. Donc,
18 s'il y avait du poisson à manger, tout le monde devait manger du
19 poisson. <S'il y avait du porc à manger, nous devions tous manger
20 du porc. C'est la raison pour laquelle les Cham ont éprouvé des
21 difficultés à vivre pendant cette période.>

22 M. BOYLE:

23 Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions, Monsieur le
24 témoin.

25 Monsieur le Président, j'en ai terminé.

40

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Je vous remercie.

3 La parole est à présent aux co-avocats principaux pour les
4 parties civiles.

5 [1052.35]

6 Me PICH ANG:

7 Bonjour, Monsieur le Président.

8 Madame, Messieurs les Juges, bonjour.

9 Je souhaite demander la permission au Président de donner la
10 parole à Me Lor Chunthy.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Allez-y.

13 INTERROGATOIRE

14 PAR Me LOR CHUNTHY:

15 Je vous remercie, Monsieur le Président.

16 Je salue toutes les parties présentes aujourd'hui.

17 Je me nomme Lor Chunthy, je suis avocat des parties civiles.

18 Monsieur le témoin, j'ai un certain nombre de questions que je
19 souhaite vous poser à propos de plusieurs événements que vous
20 avez vécus ou dont vous avez été témoin.

21 [10.53.36]

22 Q. Et la première question que je vais vous poser porte sur le
23 mariage qui a eu lieu sur votre lieu de travail. Y a-t-il eu des
24 mariages, des mariages ont-ils été organisés sur votre lieu de
25 travail? Si oui, comment?

1 Le témoin 2-TCW-1037:

2 R. Sous le régime, les mariages étaient organisés différemment
3 des mariages d'aujourd'hui. Certaines personnes s'aimaient tandis
4 que d'autres ont été forcées de se marier. Dans mon cas, par
5 exemple, le mariage a été arrangé sous le régime - c'était en
6 1975. Le mariage a été arrangé pour moi de sorte que j'épouse ma
7 femme - <qui est venue avec moi ici>. Et c'était le 31 décembre.
8 C'était fin 1975 et on arrivait au début de l'année 1976. Trente
9 couples étaient là ce jour-là pour leur mariage. Certains
10 voulaient bel et bien se marier, tandis que d'autres ne savaient
11 même pas à quoi ressemblait leur futur époux.

12 Le mariage à ce moment-là était très simple. On nous a simplement
13 demandé de nous prendre par la main et de nous engager. On nous a
14 demandé de suivre les instructions et les lignes données par
15 l'Angkar, et c'est tout.

16 [10.56.23]

17 Q. Saviez-vous <quels chefs avaient décidé ou organisé ces
18 mariages>?

19 R. À cette époque-là, les cérémonies de mariage étaient arrangées
20 par des personnes <des ministères dans> la zone, notamment Ta
21 Khleung, Ta Ham et Ta Sum. Ce sont ces personnes qui présidaient
22 les cérémonies. <Ils constituaient l'état-major de l'armée de la
23 zone.>

24 Q. Vous avez parlé, il y a un moment, de ce qu'ont fait les gens
25 de la zone Sud-Ouest, là où vous vous trouviez. Vous avez dit que

42

1 lorsqu'ils sont arrivés là où vous étiez, il s'est passé quelque
2 chose. Ce que j'aimerais savoir, c'est comment les gens de la
3 zone Sud-Ouest ont créé leur structure <quand ils sont venus
4 dans> la région où vous étiez?

5 [10.58.03]

6 R. À cette époque-là, je ne savais que dans une certaine mesure
7 ce qu'il s'est passé. Lorsqu'ils sont arrivés, ils ont commencé à
8 limoger les personnes qui étaient à la direction de la zone
9 Nord-Ouest, notamment ceux qui étaient responsables des
10 coopératives <et aussi de l'armée>. Une fois que ces
11 <responsables> ont été limogés, à la direction de la zone
12 Nord-Ouest, ils ont commencé à <mettre en place leur propre
13 hiérarchie,> depuis les hauts échelons et jusqu'aux échelons et
14 rangs inférieurs. <Ils l'ont annoncé dès qu'ils sont arrivés.>
15 Dans mon unité, aucune annonce n'a eu lieu. Ils sont simplement
16 venus <et> ont procédé à des arrestations <pendant moins d'un
17 mois>. Et puis ils nous ont <tous> rassemblés et ils nous ont
18 envoyés dans différentes coopératives. <Ils n'ont alors désigné
19 personne de la zone Sud-Ouest pour superviser cette unité.>
20 Mon groupe a ainsi été dispersé, nous avons été placés dans
21 différentes coopératives.

22 Q. Et après cela, des gens dans votre unité ont-ils disparu?

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Veuillez attendre.

25 Maître Victor Koppe, vous avez la parole.

43

1 [10.59.47]

2 Me KOPPE:

3 Je vous remercie, Monsieur le Président.

4 Ce n'est pas une objection, c'est une observation que je souhaite
5 faire.

6 La question qui vient d'être posée est de toute évidence
7 pertinente, ce n'est donc pas une question de pertinence qui se
8 pose. Mais je suis assez surpris de voir... que ce soit les parties
9 civiles qui posent des questions sur les rébellions ou les purges
10 dans <la zone> Nord-Ouest. Parce que je pense - et corrigez-moi
11 si je me trompe - que ce qu'il s'est passé dans la zone Nord-Ouest
12 échappe à la portée du présent procès. Il me semblait que c'était
13 pourtant leur position, puisque les parties civiles se sont
14 opposées à toutes nos requêtes liées à <la rébellion dans> la
15 zone Nord-Ouest <>. Ainsi, ces questions, quoique pertinentes
16 <selon nous>, ne sont pas sans me surprendre.

17 [11.00.45]

18 Me LOR CHUNTHY:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Q. Je vais passer à une autre question. S'agissant de certaines
21 questions que j'ai déjà posées concernant votre mariage, vous et
22 votre femme, est-ce que vous vous connaissiez avant le mariage?

23 Le témoin 2-TCW-1037:

24 R. Je la connaissais avant le mariage.

25 Q. Et les autres couples?

44

1 R. Dans le cas de quelques couples, de deux couples, ils ne se
2 connaissaient pas bien avant le mariage, <ou ne s'étaient jamais
3 vus avant le mariage.> Ils ont simplement demandé à l'Angkar la
4 permission <de se marier> et leur mariage a été arrangé <par
5 l'Angkar>.

6 Q. Et après les mariages, est-ce que les gens ont été obligés à
7 consommer leur mariage? En avez-vous entendu parler?

8 [11.02.37]

9 R. J'en ai entendu parler. Ceux qui se sont mariés le même jour
10 que moi n'y ont pas été forcés. À d'autres endroits, <j'ai
11 entendu dire que> l'Angkar les avait forcés à se marier. Les
12 futurs époux ne s'aimaient pas, ils ne voulaient pas consommer le
13 mariage. <Mais ils ont dû le faire. Plus tard,> ces couples <>
14 ont divorcé. Dans certains cas, des <couples> qui s'étaient
15 séparés ont été emmenés et tués pour manque de respect de la
16 ligne du Parti.

17 Q. Après les mariages, est-ce que les époux pouvaient vivre
18 ensemble?

19 R. Ils ont pu, <généralement,> passer deux ou trois jours
20 ensemble après le mariage. Ensuite, ils ont été séparés et
21 envoyés à des endroits différents - la femme <était> renvoyée au
22 site de travail <pour travailler dans les champs> et le mari
23 renvoyé à l'armée.

24 <> S'ils souhaitaient se rendre visite, il fallait demander
25 l'autorisation <pour une visite de un ou deux jours>. Il fallait

45

1 qu'une telle demande soit approuvée. Dans le cas contraire, cette
2 visite n'était pas possible. La plupart du temps, <c'est> l'époux
3 <qui demandait la permission à son chef d'unité pour> aller
4 rendre visite à sa femme - et non pas <dans l'autre sens>.

5 [11.05.09]

6 Q. J'en viens à ce qui sera peut-être ma dernière série de
7 questions. Après votre mariage, qu'avez-vous ressenti?
8 <Redoutiez-vous que, en ayant des enfants, vous feriez alors face
9 à de grandes difficultés ensuite>?

10 R. J'étais inquiet. <Je me souciais de l'avenir de> mes enfants,
11 <non pas qu'il leur arriverait quelque chose mais,> sous ce
12 régime, tout appartenait à l'Angkar. <Tout, y compris> la
13 nourriture, le matériel <que nous utilisions>, tout appartenait à
14 la collectivité. Nous ne possédions rien <à titre individuel>,
15 nous n'avions rien à léguer à nos enfants. À l'époque, nous
16 recevions de la nourriture <et de l'eau>. <Pour ce qui est de la>
17 liberté et <de l'>éducation, <> tout dépendait de <leurs>
18 politiques <>.

19 Me LOR CHUNTHY:

20 Merci, j'en ai terminé

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Enfin, la parole va être cédée à la défense de Khieu Samphan, qui
23 pourra interroger ce témoin.

24 Je vous en prie, Maître.

25 [11.07.04]

1 INTERROGATOIRE

2 PAR Me GUISSÉ:

3 Merci, Monsieur le Président.

4 Bonjour, Monsieur le témoin.

5 Je m'appelle Anta Guissé, je suis co-avocat international de M.

6 Khieu Samphan. J'ai quelques questions complémentaires à vous

7 poser, essentiellement des questions de suivi par rapport à ce

8 que vous avez déjà dit devant cette Chambre.

9 Q. Première question, vous avez évoqué votre passage dans l'armée

10 et le fait qu'après vous avez été désigné à une unité de

11 commerce. Quand vous êtes arrivé à cette unité de commerce,

12 est-ce que vous étiez toujours considéré comme soldat?

13 Le témoin 2-TCW-1037:

14 R. Mon groupe n'était pas armé, <comme c'était le cas lorsque

15 j'étais membre de l'armée.> Nous n'avions que quatre ou cinq

16 armes à feu. Nous étions rattachés <au bureau de> l'armée de

17 zone.

18 [11.08.16]

19 Q. Donc, vous étiez rattaché à l'armée de zone. J'ai compris de

20 votre réponse que vous aviez quatre ou cinq armes à votre

21 disposition. Est-ce que vous les avez gardées, ces armes, ou

22 est-ce que vous les avez restituées à un moment ou à un autre?

23 R. (...)

24 Q. Excusez-moi, excusez-moi, avant de... j'ai un problème avec mon

25 écouteur, avant de répondre, je voudrais changer l'écouteur.

47

1 Désolée, excusez-moi.

2 Vous pouvez répondre à la question maintenant si vous vous en
3 souvenez. Donc, ma question était de savoir est-ce que vous avez
4 à un moment ou à un autre restitué ces armes?

5 R. Toutes ces armes, je ne les ai pas rendues, je ne les ai pas
6 conservées à l'entrepôt. Ces armes nous ont été données, nous en
7 avons été armés, et donc, ces armes étaient en notre possession.
8 <Quatre> à six d'entre nous étaient armés et il fallait maintenir
9 la sécurité au bureau au moyen de ces armes.

10 [11.09.50]

11 Q. D'accord. Vous avez indiqué que lorsqu'il y a eu... vous avez
12 entendu les accusations contre Vanh, vous avez indiqué qu'il
13 avait été accusé d'avoir dissimulé des armes à fournir à des
14 unités mobiles, ou à une unité mobile. Est-ce que vous pouvez
15 indiquer si les membres des unités mobiles étaient autorisés à
16 avoir des armes?

17 R. L'unité <mobile> était composée de jeunes célibataires. Ils
18 ont été réunis dans cette unité <mobile> pour transporter de la
19 terre <pour> construire le barrage de Kanghat (phon.). En
20 réalité, <les jeunes n'avaient pas encore été équipés d'armes,> à
21 ce moment-là <>. Ta Vanh a été accusé de se préparer à armer ces
22 gens <dans l'unité mobile afin de riposter. C'est tout ce que
23 j'ai entendu.>

24 [11.11.09]

25 Q. Vous avez entendu parler de ces accusations. Ma question est

1 de savoir si, dans ce que Ta Sum vous a dit, est-ce qu'il vous a
2 indiqué si on avait retrouvé les armes dissimulées quelque part.
3 Est-ce que c'est une information que vous avez reçue?

4 R. <On> ne m'a pas communiqué une telle information.

5 Q. Je voudrais maintenant aborder un autre point que vous venez
6 d'évoquer avec M. le co-procureur et également vous en aviez
7 parlé avant. Vous avez parlé de l'arrivée des gens, des cadres de
8 la zone Sud-Ouest dans votre localité et vous avez indiqué qu'ils
9 ont remplacé les cadres des différentes unités. Dans votre
10 déclaration devant les co-juges d'instruction - document E3/9580
11 -, vous avez d'abord évoqué une période au cours de laquelle ces
12 cadres de la zone Sud-Ouest ont travaillé avec les gens de la
13 zone Nord-Ouest.

14 Et je vous cite, c'est à la réponse 36, vous dites ceci:

15 [11.12.43]

16 "Nous avons appris qu'ils venaient de la zone Sud-Ouest grâce aux
17 échanges confidentiels de renseignements entre nous, les
18 habitants. D'abord, ils ont travaillé avec leurs homologues de la
19 zone Nord-Ouest en prétextant qu'ils leur apportaient assistance,
20 alors qu'ils avaient en fait pour mission d'espionner 'les'
21 Nord-Ouest. Au bout de trois ou quatre mois, ils ont commencé à
22 dénoncer les personnes fautives. Par exemple, dans mon unité de
23 pêche, on nous a accusés d'avoir jeté du mazout dans l'eau et
24 remis des poissons dans le fleuve - alors que nous ne l'avions
25 pas commis."

1 Fin de citation.

2 Ma première question. Par rapport à ce que vous avez indiqué,
3 vous évoquez dans votre déclaration trois ou quatre mois au cours
4 desquels les gens de la zone Sud-Ouest ont travaillé avec les
5 gens de la zone Nord-Ouest. Je comprends de cette phrase que les
6 arrestations n'ont pas eu lieu immédiatement. Est-ce que j'ai
7 bien compris et est-ce que vous pouvez préciser?

8 [11.14.27]

9 R. Au début, ce ne sont pas des gens de la zone du Sud-Ouest qui
10 ont arrêté <ceux> de la zone Nord-Ouest. <Ce sont les dirigeants
11 du Nord-Ouest qui ont arrêté certains de leurs membres. Plus
12 tard, les gens de la zone Sud-Ouest sont venus provoquer
13 verbalement plusieurs bureaux de la zone.> Dans mon unité de
14 pêche, au début, ils sont allés vivre et travailler ensemble avec
15 nous. <À partir de ce moment-là>, nous avons eu vent <de
16 l'arrestation de chefs de temps à autre>, et nous avons entendu
17 dire que <d'autres personnes encore> du Sud-Ouest étaient
18 <arrivées>, et <> il y a eu de <très> nombreuses arrestations
19 début et fin 78. Voilà tout ce que je sais.

20 Q. J'ai un problème à comprendre votre réponse. Vous... si je
21 comprends bien votre réponse, vous dites que les arrestations des
22 cadres de la zone Nord-Ouest, dans un premier temps, ont été
23 faites par d'autres cadres de la zone Nord-Ouest. Est-ce que j'ai
24 bien compris votre déposition?

25 R. C'est ce que j'ai dit. Ça, c'était au début, et par la suite,

50

1 des gens du Sud-Ouest ont arrêté des gens du Nord-Ouest.

2 Q. D'accord. J'ai compris aussi de votre déposition que, dans un
3 premier temps, dans votre unité de pêche, vous avez travaillé en
4 parallèle avec des gens de la zone Sud-Ouest. Est-ce que j'ai
5 bien compris votre déposition?

6 [11.16.45]

7 R. C'est exact. Au début, ils sont venus et ont demandé à
8 travailler avec nous à l'unité de pêche.

9 Q. D'accord. Donc, du coup, je voudrais une précision sur ce que
10 vous avez dit auparavant. Je ne sais plus si c'est répondant à M.
11 le co-procureur ou à mon confrère des parties civiles, mais j'ai
12 cru comprendre que vous avez dit que vous avez dissimulé le fait
13 que vous étiez chef adjoint de l'unité de pêche, pour ne pas
14 qu'on vous arrête. Comment avez-vous pu vous cacher et dissimuler
15 vos fonctions, alors que les gens de la zone Sud-Ouest ont
16 travaillé avec vous au sein de l'unité de pêche? Est-ce que vous
17 pouvez clarifier?

18 R. J'ai pu le faire. Après l'arrestation de Sum, ceux du
19 Sud-Ouest ont été retirés de mon unité de pêche, <ils n'ont pas
20 osé continuer à vivre avec nous parce qu'ils étaient très peu
21 nombreux. Ils craignaient que les gens de la zone Nord-Ouest ne
22 se rebellent et ne pas alors savoir où se réfugier. Donc, à ce
23 moment-là, ils avaient déjà pris la fuite. Lorsque nous avons été
24 placés dans une coopérative, le chef de la coopérative, Ta Im,
25 s'est vu demander qui était l'adjoint de Ta Sum. Mes forces

51

1 étaient là, mais> ceux qui avaient <vécu> avec moi ont dissimulé
2 mon identité en tant qu'adjoint, et ils ont raconté à ces gens
3 que des gens du Sud-Ouest <nous> avaient déjà <tous> arrêtés
4 <après l'arrestation de Ta Sum. En fait, une centaine de
5 personnes ont été dispersées et sont parties à des endroits
6 différents, certaines dans des coopératives, d'autres> à Kakaoh.
7 Ils n'ont <donc> pas pu me retrouver <>.

8 [11.19.03]

9 Q. Je ne sais pas si c'est un problème dans l'interprétation,
10 mais j'entends que vous dites que des gens... les gens de la zone
11 Sud-Ouest, qui étaient venus travailler pendant trois ou quatre
12 mois avec votre unité de pêche pour espionner les gens de la zone
13 Nord-Ouest, qu'ils ont été retirés? C'est ça que vous indiquez?

14 R. La situation est devenue <plus> chaotique, à l'époque, <dans
15 tous les bureaux de la zone.> La structure hiérarchique n'était
16 pas bien claire. <Ils ne pouvaient plus communiquer les uns avec
17 les autres.> Des cadres du Sud-Ouest travaillant dans différentes
18 unités sont allés à différents endroits, mais je ne sais pas où.
19 Sept ou huit familles, <dont moi, ont été placées dans une>
20 coopérative. D'autres familles ont été envoyées dans d'autres
21 <coopératives, à Kakaoh ou> à Phnom Thipakdei. Donc, comme je
22 l'ai dit, ces gens du Sud-Ouest <ont envoyé ces personnes de>
23 Battambang <vers d'autres lieux> avant moi. <J'étais à Sala Ta An
24 (phon.) depuis quatre ou cinq jours quand d'autres ont été
25 transférés. Ils ont dû transférer les gens en deux fois car ils

1 ne pouvaient pas transférer tout le monde en un seul voyage.>

2 [11.21.04]

3 Me KOPPE:

4 Mes excuses pour cette interruption envers ma consœur, mais j'ai
5 une question ici d'interprétation. Dans le PV d'audition du
6 témoin, là où il est dit que les cadres du Sud-Ouest sont arrivés
7 dans le Nord-Ouest, en anglais, on trouve deux termes différents:
8 "investigating" et "monitoring". Toutefois, je crois comprendre
9 que dans la version française, on trouve <> "spy", donc, en
10 français dans le texte, "espionner". Je doute que ça soit bien la
11 même chose. "Surveiller", "enquêter", d'une part, et "espionner",
12 d'autre part. Cela peut avoir l'air d'un détail, mais pas pour
13 nous.

14 J'aimerais donc obtenir des éclaircissements. Quel terme a été
15 employé en khmer?

16 [11.22.06]

17 Me GUISSÉ:

18 Q. Peut-être pour rebondir... peut-être pour rebondir sur cette
19 question, quand vous dites que les gens de la zone Sud-Ouest sont
20 venus travailler au sein de votre unité pendant trois à quatre
21 mois, est-ce que vous savez s'ils ont fait une enquête? Est-ce
22 que vous savez s'ils ont regardé des documents sur la manière
23 dont était gérée votre unité ou les autres unités dans lesquelles
24 ils travaillaient? Est-ce que vous avez eu des informations à ce
25 sujet?

53

1 Le témoin 2-TCW-1037:

2 R. Ils sont venus là où j'étais, ils nous ont accompagnés
3 partout. Ils ne sont pas venus pour nous diriger, ils sont venus
4 pour surveiller et obtenir des informations sur la situation.
5 Ensuite, ils établissaient un rapport. <C'est tout ce que je
6 sais.>

7 [11.23.24]

8 Me GUISSÉ:

9 Mon confrère Kong Sam Onn vient de m'indiquer que dans la réponse
10 36 que j'ai citée, le terme en khmer est "enquêter". Peut-être
11 que mon confrère pourrait le dire en khmer, le mot utilisé, pour
12 qu'il n'y ait pas de difficulté.

13 Je conclus que dans... le mot "enquêter" a bien été traduit en
14 khmer, tel qu'il apparaît dans la réponse 36. Donc, ça répond à
15 la question de mon confrère.

16 Il ne reste que très peu de temps avant la fin, donc, une
17 question:

18 Q. Vous avez évoqué des événements relatifs aux Vietnamiens qui
19 étaient restés sur le sol du Kampuchéa démocratique après que
20 certains aient été rapatriés au Vietnam. En dehors de la personne
21 que vous dites avoir cachée dans la forêt à un certain moment,
22 est-ce que vous connaissiez personnellement les personnes qui
23 étaient vietnamiennes ou ayant de la famille vietnamienne dans
24 votre localité?

25 [11.25.06]

54

1 R. S'agissant <des familles> qui étaient à moitié vietnamiennes,
2 à moitié cambodgiennes, <pour certaines,> c'étaient donc des
3 Cambodgiens mariés à des Vietnamiennes, <pour d'autres, c'était
4 l'inverse>. J'ai connu de telles familles, <quatre ou cinq. Mais
5 je n'ai pu cacher qu'une seule famille. Plus tard,> tous ont été
6 arrêtés, avant <que> mon groupe <ne soit réquisitionné pour aller
7 vivre dans la coopérative. J'ai essayé de cacher une famille,
8 mais cela n'a pas marché.>

9 À <Praek Kach Roteh> (phon.), ils se sont mis à la recherche de
10 ces familles. Ils sont arrivés <au grand jour - un important
11 groupe armé arrivé par> bateaux <à moteur>. <Ils ont effectué des
12 recherches dans chaque localité.> Certaines familles mixtes ont
13 été transportées en canot à moteur vers différents endroits,
14 <afin d'y être tuées et achevées>. Moi, j'ai essayé de cacher une
15 famille mixte, mais je n'y ai pas réussi.

16 Q. Vous dites "ils sont venus à cheval ou en bateau à moteur". Et
17 tout à l'heure vous avez - répondant à une question de M. le
18 co-procureur - parlé de soldats. Est-ce que vous savez de quels
19 soldats il s'agissait et savez-vous qui a donné l'ordre de ces
20 arrestations?

21 [11.26.53]

22 R. À l'époque, je n'en savais rien, je n'avais plus d'autorité,
23 je suis devenu un villageois ordinaire après avoir fui cet
24 endroit et cette unité. Après mon départ, les gens du Sud-Ouest
25 ont pris contrôle de cet endroit. <Ils étaient une quinzaine.>

55

1 Ils sont allés sur place balayer les Vietnamiens vivant le long
2 de la rivière et ils y sont allés en bateau à moteur.

3 Q. Là encore, vous dites "ils". Est-ce qu'au moment de
4 l'arrestation de ces familles vietnamiennes, vous étiez présent
5 et est-ce que vous avez pu voir les soldats qui ont procédé à ces
6 arrestations?

7 R. Oui, j'ai vu cela, j'étais sur place. J'y étais. Les personnes
8 arrêtées ont levé les mains en l'air ensemble, se sont mises à
9 pleurer et m'ont demandé de les aider. <Je leur ai dit que je
10 n'osais pas les aider, que je ne pouvais pas les aider, et que
11 j'étais également une victime. Elles pleuraient quand elles ont
12 embarqué sur le bateau.> D'abord, <le mari a> été emmené <pour
13 être tué en premier>. Et, ensuite, est venu le tour <de la femme>
14 et des enfants. Il y a un enfant qui a réussi à prendre la fuite.
15 Il a <survécu jusqu'en> 79. Je l'ai rencontré, et ce, à Banteay
16 Meanchey.

17 [11.28.53]

18 Q. Est-ce que vous connaissiez les soldats qui ont procédé à ces
19 arrestations?

20 R. Non. Je connais et j'ai pu reconnaître un chef qui est souvent
21 venu en visite là où j'étais. Je ne connais pas son nom, mais je
22 pourrais le reconnaître. Il travaillait à la logistique.

23 Q. Et depuis quand travaillait-il à la logistique, ce chef? Et
24 pour être plus précise, est-ce qu'il y était quand vous étiez à
25 l'unité de commerce?

56

1 R. J'ai remarqué que son visage était nouveau lorsqu'il est venu
2 arrêter les <Vietnamiens>. Il ne venait pas du Nord-Ouest. <Il
3 venait de l'Est.>

4 Q. Vous n'avez pas répondu à ma question. Est-ce qu'il était à
5 votre unité de pêche lorsque... enfin, à votre unité de logistique
6 - pardon - lorsque vous y étiez?

7 [11.30.50]

8 R. <Cette personne> ne travaillait pas avec moi, je le voyais au
9 Phsar Leu, <à Battambang.> Il se rendait fréquemment à
10 l'état-major, <au bureau de la logistique>.

11 Q. C'était l'état-major de quel niveau? Et ce sera ma dernière
12 question.

13 R. Je l'ignore. Je ne connais pas son nom ni sa fonction. Je le
14 répète, il se rendait fréquemment au bureau.

15 Q. Vous parlez du bureau, mais de quel bureau? Vous parlez du
16 bureau de l'état-major ou de l'état-major, est-ce que vous pouvez
17 indiquer de quel bureau vous parlez? C'était un bureau de la
18 division 1, de la division 2? De quel... de quel bureau
19 parlez-vous?

20 [11.32.11]

21 R. Le bureau de l'état-major qui appartenait à l'armée de la
22 zone. C'est à ce bureau que je fais référence. Le bureau de
23 l'état-major rattaché à l'armée de la zone responsable des
24 divisions 1 et 2.

25 Me GUISSÉ:

57

1 J'en ai terminé de mes questions, Monsieur le Président, et le
2 temps est écoulé.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Je vous remercie.

5 Monsieur le témoin, la Chambre vous est reconnaissante. Votre
6 déposition en tant que témoin touche à présent à sa fin. Votre
7 témoignage contribuera à la manifestation de la vérité.

8 Vous pouvez à présent vous retirer et rentrer chez vous ou aller
9 là où bon vous semble. La Chambre vous souhaite bonne chance, bon
10 courage et prospérité dans votre vie.

11 La Chambre vous remercie également, Maître Sovann. Vous pouvez
12 vous retirer.

13 Huissier d'audience, en concertation avec l'Unité d'appui aux
14 témoins et aux experts, veuillez veiller au bon retour du témoin
15 chez lui ou là où il souhaitera se rendre.

16 Cet après-midi, la Chambre entendra l'expert 2-TCE-98.

17 Le moment est à présent venu d'observer la pause déjeuner. La
18 Chambre va suspendre l'audience qui reprendra à 13h30.

19 Agents de sécurité, veuillez ramener M. Khieu Samphan dans la
20 salle d'attente en bas. Ramenez-le dans le prétoire avant 13h30.

21 Suspension de l'audience.

22 (Suspension de l'audience: 11h32)

23 (Reprise de l'audience: 13h31)

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Veuillez-vous asseoir.

1 L'audience est ouverte.
2 Huissier d'audience, veuillez faire entrer dans le prétoire
3 l'expert.
4 (L'expert 2-TCE-98 est introduit dans le prétoire)
5 [13.34.35]
6 INTERROGATOIRE
7 PAR M. LE PRÉSIDENT:
8 Bon après-midi, Monsieur l'expert.
9 Q. Comment vous appelez-vous?
10 M. MORRIS:
11 <R. Stephen Morris.>
12 M. LE PRÉSIDENT:
13 Merci, Monsieur Morris.
14 Quelle est votre date de naissance?
15 [13.34.56]
16 R. <Le 10> janvier 1949.
17 Me GUISSÉ:
18 Excusez-moi, Monsieur le Président.
19 Dans la cabine d'interprétation en français, tous les débuts de
20 réponse que l'expert a donnés jusqu'à présent ont été inaudibles.
21 Donc, si vous pouviez rappeler de bien marquer une pause pour
22 qu'il n'y ait pas de perte en cabine française. Merci.
23 [13.35.40]
24 M. LE PRÉSIDENT:
25 Merci.

1 Tout dépend des services techniques qui contrôlent le micro de
2 l'expert. Ce n'est pas lui qui l'allume et l'éteint.

3 Q. Quelle est votre nationalité, Monsieur l'expert?

4 M. MORRIS:

5 R. Australienne.

6 Q. Où résidez-vous actuellement? Quelle est votre profession?

7 Veuillez attendre un instant.

8 R. Je réside à Silver Spring, dans le Maryland. Je suis chercheur
9 et écrivain et enseignant. J'enseigne la politique internationale
10 et l'histoire.

11 Q. Merci.

12 Est-ce que vous avez une religion?

13 [13.36.48]

14 R. Non.

15 Q. D'après le rapport fait par le greffe ce matin, à votre
16 connaissance, vous n'avez aucun lien de parenté, que ça soit par
17 alliance ou par le sang, ni avec un accusé - Khieu Samphan ou
18 Nuon Chea - ni avec l'une quelconque des parties civiles
19 reconnues en tant que telles dans ce dossier. Est-ce exact?

20 R. Oui. Le tribunal a raison.

21 Q. Merci, Monsieur Morris.

22 En application de la règle 31.2 du Règlement intérieur des CETC,
23 en qualité d'expert venu déposer, il vous incombe de prêter
24 serment en fonction de votre religion, et ce, avant de déposer.

25 Est-ce que vous acceptez de le faire?

60

1 R. Oui, j'accepte.

2 [13.38.08]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Je prie à Monsieur Harshan, greffier international, de procéder à
5 la prestation de serment de l'expert.

6 LE GREFFIER:

7 Veuillez-vous lever et répéter après moi, Monsieur l'expert:

8 "Je jure solennellement que j'aiderai la Chambre de première
9 instance de façon honnête, confidentielle et au mieux de mes
10 capacités."

11 M. MORRIS:

12 Je jure solennellement que j'assisterai la Chambre de première
13 instance de façon honnête, confidentielle et au mieux de mes
14 capacités.

15 LE GREFFIER INTERNATIONAL:

16 Merci. Veuillez-vous asseoir.

17 [13.38.50]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Merci.

20 La Chambre et les parties vous remercient, Monsieur Morris,
21 d'avoir pris sur votre temps précieux pour faire le déplacement
22 depuis l'étranger afin d'être entendu dans ce prétoire. Votre
23 déposition contribuera peut-être à la manifestation de la vérité
24 concernant des faits qui sont essentiels pour le tribunal et le
25 peuple cambodgien.

61

1 Et j'ai à présent des questions préliminaires à vous poser,
2 concernant vos <diplômes> et vos écrits. Et ma première question
3 sera la suivante <>:

4 Q. Pouvez-vous nous exposer votre parcours d'études?

5 [13.39.52]

6 M. MORRIS:

7 R. <J'ai un> doctorat d'études politiques, université de
8 Columbia. Je suis... je suis chercheur à Harvard et à Columbia, et
9 à <> l'École d'études internationales avancées de l'université
10 Johns-Hopkins.

11 Je suis aussi qualifié dès lors que, en 1983, j'ai visité des
12 zones du Cambodge contrôlées par <la guérilla>, j'ai rencontré
13 des dirigeants de la faction Kampuchéa démocratique, de la
14 faction FUNCINPEC et de la faction Front de libération
15 <nationale> du peuple <khmer, qui se battaient contre les
16 Vietnamiens>. En outre, je pense être le seul universitaire à
17 avoir eu un entretien privé d'une heure et demie avec Son Altesse
18 Royale le prince Norodom Sihanouk, en 1985.

19 J'ai beaucoup publié, non seulement un livre publié à Stanford
20 University Press - "Why Vietnam Invaded Cambodia" -, mais aussi
21 dans de nombreuses revues comme "<The> Atlantic Monthly", des
22 journaux comme le "New York Times", le "Washington Post" et le
23 "Wall Street Journal". J'ai aussi eu la chance unique de pouvoir
24 travailler sur les archives de la Fédération de Russie concernant
25 l'histoire de la guerre du Vietnam et de la guerre <au> Cambodge.

62

1 [13.41.42]

2 Q. Avez-vous effectué d'autres recherches? Pourriez-vous citer
3 certaines de vos recherches en rapport avec le <Cambodge, et plus
4 spécifiquement le> régime du Kampuchéa démocratique?

5 R. Je pense que mon livre "Why Vietnam Invaded Cambodia" est
6 l'ouvrage le plus pertinent parmi mes travaux de recherche. Ce
7 livre contient tous les documents provenant des sources
8 précitées. Cela dit, j'ai beaucoup écrit concernant mes
9 différentes expériences avec le régime du Kampuchéa démocratique
10 après 79 et non pas avant 79. Mais mon livre contient une analyse
11 de la nature du régime du Kampuchéa démocratique et j'y livre mon
12 interprétation des raisons pour lesquelles ils se sont comportés
13 comme ils l'ont fait.

14 Q. Merci. Avant de poursuivre, je vous prierais de bien vouloir
15 parler lentement pour que vos réponses puissent être dûment et
16 complètement traduites.

17 Vous avez évoqué une thèse dans le cadre de votre doctorat, elle
18 est intitulée "The Origins of the Soviet-Vietnamese Alliance".

19 Et, en rapport avec cette thèse de doctorat, voici ma question:
20 Quand avez-vous commencé ce travail et pourquoi avez-vous choisi
21 ce thème de recherche<, > en particulier <pour> votre thèse de
22 doctorat?

23 [13.44.16]

24 R. J'ai commencé à travailler là-dessus en 1979 ou 80, je ne sais
25 plus très bien en quelle année c'était, mais c'était en 79 ou 80.

1 Si j'ai pris un intérêt pour ce thème, c'est parce que j'étais
2 allé au Vietnam pendant la guerre en 1970 et 72. J'avais observé
3 la situation au Vietnam et je savais qu'elle différait largement
4 de ce que j'avais été amené à penser. Pour cette raison, je me
5 suis toujours efforcé de fonder mes recherches, au moins
6 partiellement, sur des contacts personnels avec les gens qui
7 <faisaient> l'histoire - l'histoire dont je traite dans mes
8 écrits.

9 Donc, mon intérêt pour l'alliance soviéto-vietnamienne découle
10 partiellement de l'intérêt que j'ai porté à la guerre du Vietnam,
11 <mais aussi du> fait que j'avais une certaine formation dans les
12 études soviétiques à l'université de Columbia, dans le cadre de
13 ma thèse de doctorat.

14 [13.46.03]

15 Q. Merci.

16 Sur quels thèmes principaux votre thèse porte-t-elle? Veuillez
17 préciser brièvement ce point qui intéresse la Chambre.

18 R. Ça a été partiellement en réaction à la croyance selon "quoi"
19 les Vietnamiens avaient toujours <mené> une politique <étrangère>
20 indépendante. Selon moi, j'ai constaté que c'était incorrect, <>
21 que les Vietnamiens avaient <alterné entre être> prochinois et
22 prosoviétiques, avec une brève période, au milieu des années 60,
23 de neutralité entre les deux puissances communistes. Et donc, mon
24 étude de l'alliance soviéto-vietnamienne visait à montrer que les
25 communistes vietnamiens n'avaient pas toujours eu une position

64

1 neutre entre les puissances communistes rivales qui étaient
2 l'Union soviétique et la Chine, et que parfois les Vietnamiens
3 avaient pris parti entre l'Union soviétique et la Chine.
4 L'exemple le plus clair et le plus décisif du fait qu'ils avaient
5 pris parti, ça a été leur décision de signer un traité d'amitié
6 et de coopération avec l'Union soviétique à la fin de l'année
7 1978, juste avant l'invasion vietnamienne du Cambodge.

8 [13.48.05]

9 Q. Merci.

10 Venons-en au livre "Why Vietnam Invaded Cambodia: Political
11 Culture and the Causes of War". À ce propos, à quel moment
12 avez-vous commencé vos recherches en vue de rédiger ce livre et à
13 quel moment le livre a-t-il été publié pour la première fois?
14 Veuillez attendre un instant.

15 R. J'ai initié mes recherches pour ce livre peu après avoir
16 achevé ma thèse en 1987, probablement en 88 ou 89. Le livre a
17 fini par être publié en 1999 par Stanford University Press.

18 Q. Merci.

19 Quelles ont été vos méthodes de recherche? Quelles ont été vos
20 sources? Avez-vous interrogé des personnalités importantes? Et,
21 si oui, combien <et qui sont-elles?>

22 [13.49.43]

23 R. Oui, j'ai effectivement interrogé certaines personnalités
24 importantes, voire très importantes, en particulier Son Altesse
25 Royale le prince Norodom Sihanouk en Thaïlande, en 1985. J'ai

1 aussi interrogé M. Ieng Sary, ancien ministre des affaires
2 étrangères du Kampuchéa démocratique, et ce, au Cambodge, dans
3 l'ouest du Cambodge, au mois de septembre 1983. À l'époque, CBS
4 News, la chaîne de télévision américaine, m'avait envoyé en
5 mission au Cambodge. Ça a été la principale raison pour laquelle
6 j'ai pu interviewer M. Ieng Sary.
7 Mais les interviews n'ont été qu'une partie de ma méthode. J'ai
8 étudié <beaucoup> de sources secondaires, <toute> la littérature
9 sur le sujet. Plus important encore, j'ai pu consulter les
10 archives de l'ancien Parti communiste de l'Union soviétique,
11 remontant aux années 1930 - les archives remontant <aux> années
12 30, quand Hô Chi Minh a fondé le Parti communiste indochinois.
13 J'ai pu lire des documents à Moscou, des documents écrits par les
14 communistes vietnamiens et concernant le Cambodge, <et aussi> des
15 comptes rendus d'interviews avec des dirigeants communistes
16 vietnamiens, des interviews effectuées par des cadres soviétiques
17 et qui portaient sur le problème du Cambodge.
18 Donc, les sources ont été diverses.

19 [13.51.58]

20 Q. Merci.

21 Vous avez évoqué vos interviews du roi Norodom Sihanouk et de
22 Ieng Sary, ancien ministre des affaires étrangères du Kampuchéa
23 démocratique. Hier, est-ce que l'Unité d'appui aux témoins et
24 experts vous a demandé d'apporter les transcriptions de ces
25 interviews? Et, si oui, est-ce que vous avez amené ces documents

66

1 relatifs à ces <> interviews <avec ces deux personnalités> - les
2 avez-vous en votre possession <ici>?

3 R. Oui, j'ai reçu une demande concernant des exemplaires des
4 notes prises pendant les interviews. Malheureusement, j'étais
5 déjà au Cambodge et tous mes documents sources se trouvent aux
6 États-Unis. Donc, il m'a été impossible de mettre la main sur les
7 sources en question.

8 [13.53.22]

9 Q. Merci. Ce n'est pas grave. Merci pour ces réponses.
10 Pour rédiger votre livre, vous êtes-vous fondé sur des documents
11 ou du matériel fourni par d'autres chercheurs? Si oui, veuillez
12 préciser.

13 R. Pour ce qui est de documents, il s'agissait des écrits
14 d'autres chercheurs, je les ai utilisés. Pour ce qui est du
15 matériel, là non, en tout cas pas du matériel d'autres
16 chercheurs. Le seul matériel que j'ai utilisé, ça a été une
17 caméra ou un preneur de vue pour l'interview avec Ieng Sary -
18 c'est la chaîne CBS qui a mis à ma disposition cela - et aussi un
19 magnétophone pour mon interview de Son Altesse Royale le prince
20 Norodom Sihanouk, comme on l'appelait à l'époque.

21 Mais, dans l'ensemble, j'ai utilisé les travaux d'autres
22 chercheurs pour planter le contexte de mon propre travail.

23 Q. Merci, Monsieur l'expert.

24 Pourquoi vous êtes-vous tant intéressé à cette question, ce qui a
25 débouché sur le livre "Why Vietnam Invaded Cambodia"?

67

1 [13.55.11]

2 R. Cela m'a intéressé parce que depuis longtemps je m'intéressais
3 aux affaires politiques du Vietnam et du Cambodge. J'ai voulu
4 savoir pourquoi ces deux anciens alliés en étaient venus à un
5 conflit militaire, et, en particulier, à un moment où cela ne
6 coïncidait avec l'intérêt d'aucun des deux que de combattre.
7 Donc, j'ai voulu trouver une explication à cet événement qui
8 était une énigme, à savoir la guerre entre le Cambodge et le
9 Vietnam.

10 Q. Merci.

11 Dernière question pour ma part. Votre livre traite de quels
12 événements principaux? Pourriez-vous résumer quels sont les
13 événements importants visés dans votre livre, à savoir le livre
14 dont il est question à présent?

15 [13.56.51]

16 R. En gros, j'ai voulu expliquer comment le Parti communiste
17 vietnamien avait tenté de contrôler les mouvements communistes de
18 tous les pays de l'Indochine, les trois pays de l'Indochine, et
19 j'ai tenté d'expliquer de quelle manière les Vietnamiens avaient
20 perdu le contrôle du mouvement communiste au Cambodge, malgré
21 l'intention des Vietnamiens de contrôler ledit mouvement.
22 J'ai aussi mis en évidence les conflits entre les Vietnamiens et
23 les Cambodgiens, lesquels avaient commencé pendant la guerre <>
24 contre les régimes soutenus par les Américains, <que> tant les
25 communistes vietnamiens que les communistes cambodgiens

1 combattaient <>. Autrement dit, j'ai voulu montrer comment, au
2 moment où l'ennemi principal des communistes cambodgiens et
3 vietnamiens, c'était les États-Unis et <ses gouvernements
4 satellites au Vietnam et au Cambodge>, malgré tout cela, les
5 communistes cambodgiens en sont venus à considérer les
6 communistes vietnamiens comme étant l'ennemi principal.

7 [13.58.07]

8 De surcroît, j'ai voulu montrer comment les communistes
9 vietnamiens n'avaient jamais pleinement compris ce qui se passait
10 au Cambodge, au point de ne pas comprendre qui était opposé à eux
11 <> et qui était pour eux. Et finalement, montrer comment ils se
12 sont appuyés sur l'assistance soviétique pour <entreprendre>
13 quelque chose <qu'ils en sont venus à considérer comme>
14 nécessaire, à savoir une invasion en décembre 78.
15 Mais l'un des thèmes principaux de mon ouvrage, c'est que toutes
16 les parties ou au moins les communistes cambodgiens, les
17 communistes vietnamiens et les communistes chinois n'ont pas
18 compris la situation et se sont comportés de façon irrationnelle
19 - ce qui a eu des conséquences qui leur étaient défavorables, des
20 conséquences négatives pour les trois partis communistes
21 susmentionnés.

22 La raison que j'avance, c'est que le régime du Kampuchéa
23 démocratique a été renversé par les Vietnamiens et que les
24 Vietnamiens ont provoqué les Chinois <en les attaquant. Et> les
25 Chinois ont mal interprété les relations réelles existant entre

69

1 les Vietnamiens et l'Union soviétique, pour ce qui est des
2 origines du conflit. Il y a eu beaucoup de perceptions erronées,
3 et c'est cela que j'ai essayé de montrer.

4 [14.00.32]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Qu'est-ce qui se passe?

7 (Courte pause: problème technique)

8 [14.01.09]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 <Il y a des problèmes avec le système d'interprétation. Veuillez
11 régler cela.>

12 (Courte pause)

13 [14.01.58]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 En application de la règle <91 bis> du Règlement intérieur, la
16 Chambre passe la parole en premier à l'équipe de défense de Nuon
17 Chea pour interroger en premier l'expert. Les deux équipes de la
18 défense disposeront ensemble d'une journée entière pour
19 interroger l'expert.

20 Maître, vous avez la parole.

21 [14.02.25]

22 INTERROGATOIRE

23 PAR Me KOPPE:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 Bonjour, Monsieur l'expert.

70

1 Je vais commencer par un petit point concernant les documents qui
2 viennent d'être déclarés recevables. Je comprends qu'il n'y a
3 toujours pas de cote en E3 attribuée à ces documents. Peut-être
4 <que> cela doit être fait, car je vais faire référence à ces
5 documents aujourd'hui et demain.
6 Cela <étant> dit, Monsieur Morris, j'ai de nombreuses questions à
7 vous poser. Malheureusement, nous n'avons qu'une journée pour la
8 Défense. Je vais brièvement vous dire comment j'aimerais poser
9 mes questions, quelle est la division des thèmes que j'aimerais
10 aborder pour que vous sachiez où je veux en venir <>.
11 [14.03.42]
12 J'aimerais vous poser une question de suivi sur vos sources et
13 vos méthodologies. Puis, j'aimerais aborder avec vous ce que vous
14 appelez "ambitions impériales des Vietnamiens" dans votre ouvrage
15 et dans votre thèse. Je vais aborder ce thème <conjointement avec
16 les> ambitions de la Fédération indochinoise. Ensuite, j'aimerais
17 aborder le comportement des Vietnamiens envers les Khmers dans le
18 cadre de leurs négociations en général.
19 Mon quatrième sujet a trait à l'idéologie communiste vietnamienne
20 et à ses rapports avec l'Union soviétique, ainsi que les
21 positions des divers dirigeants <du Parti> communiste vietnamien.
22 Ensuite, je vais aborder un sujet important pour la Défense, à
23 savoir la manière dont les ambitions impériales ou la tentative
24 de création d'une fédération indochinoise ont été réalisées au
25 Cambodge dans le cadre du mouvement révolutionnaire au Cambodge

71

1 <ou du> Kampuchéa démocratique.

2 [14.05.20]

3 Ensuite, je vais aborder un sujet que vous avez légèrement
4 évoqué, à savoir la réaction du PCK ou du Kampuchéa démocratique
5 face aux tentatives du Vietnam envers le DK. Et je vais utiliser
6 les mêmes termes que vous avez utilisés <dans votre livre>, à
7 savoir: paranoïa, comportement irrationnel, <et cetera - et,
8 comme vous l'avez dit,> savoir pourquoi ils ont agi comme ils
9 l'ont fait.

10 Et si j'ai encore du temps, j'aimerais aborder avec vous la
11 politique <étrangère> du Vietnam vis-à-vis de la Chine, et
12 inversement <>.

13 Ensuite, je vais aborder la question de Nuon Chea et de ce que
14 vous avez découvert dans les archives soviétiques le concernant.
15 Par la suite, je vais aborder les réactions vis-à-vis du Vietnam
16 après 1979, <après leur invasion,> l'opinion et les positions du
17 monde <face au> Vietnam. Et je vais aborder des thèmes divers, si
18 j'ai encore le temps, tels que les relations diplomatiques du
19 Kampuchéa démocratique avec d'autres pays, <et,> par exemple, les
20 tentatives vietnamiennes de kidnapper l'ancien Roi-Père Norodom
21 Sihanouk en début 79, et d'autres sujets également.

22 [14.07.07]

23 C'est une introduction un peu longue, je m'en excuse, mais c'est
24 important pour que vous sachiez où je veux en venir.

25 Monsieur Morris, je commencerai par des questions sur les

1 sources.

2 Q. Dans votre ouvrage, vous avez cité toutes vos sources
3 secondaires, de nombreux ouvrages sont familiers aux parties.
4 Nous avons des extraits de votre thèse, nous avons pu <faire un>
5 microfilm de parties de votre thèse, mais nous n'avons
6 malheureusement pas les sources que vous avez utilisées dans la
7 rédaction de cette thèse.

8 Serait-ce juste de dire qu'en termes de sources secondaires,
9 votre ouvrage est une continuité, un développement des sources
10 utilisées pour la rédaction de votre thèse?

11 [14.08.09]

12 Mme LA JUGE FENZ:

13 <Pardon...>

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur l'expert, veuillez patienter.

16 M. MORRIS:

17 R. Vous avez raison. <Il s'appuie sur> des sources utilisées <>
18 dans la thèse, mais <le sujet principal> de l'ouvrage est
19 différent de celui de la thèse.

20 Me KOPPE:

21 Q. Je vais aborder ce point un peu plus tard, je vais y revenir
22 plus en détail. Tout d'abord, des questions sur les sources
23 secondaires que vous avez utilisées. Bien sûr, il est impossible
24 de les examiner toutes, mais il y a quelques chercheurs
25 américains... vous vous êtes servi des travaux de quelques

73

1 chercheurs américains dans votre ouvrage. L'un d'eux, c'est un
2 Américain, Douglas Pike, ancien fonctionnaire du Département
3 d'État.

4 Pouvez-vous nous dire qui est Douglas Pike et comment est-ce que
5 vous avez utilisé ses archives à l'université de Californie, <à>
6 Berkeley?

7 [14.09.40]

8 R. Douglas Pike, c'est un ancien fonctionnaire du Département
9 d'État spécialisé dans le Vietnam. Il a été au Vietnam pendant la
10 guerre entre les États-Unis et le Vietnam du Nord. Il a recueilli
11 un grand nombre de documents lorsqu'il travaillait pour le
12 gouvernement américain. Il les a placés dans des archives
13 conservées de l'université de Californie Berkeley, où j'ai
14 heureusement obtenu une résidence de deux ans dans le cadre de
15 <mes recherches pour> ma thèse.

16 Monsieur Pike était avide <de collecter> des faits <> de toutes
17 les <différentes> sources. Et il <a publié> une chronologie
18 indochinoise qui <faisait une synthèse> de tous les écrits
19 <récents> relatifs à l'Indochine <et rassemblait> également <>
20 des informations sur les faits survenus au Vietnam<, au Laos> et
21 au Cambodge, pour que <les gens puissent> suivre.

22 [14.11.04]

23 Q. Vous êtes au courant qu'il a témoigné devant le Congrès
24 américain en octobre ou novembre 1978, il me semble. On lui a
25 demandé son opinion sur les relations troublantes entre le

74

1 Kampuchéa démocratique et le Vietnam. Saviez-vous pourquoi le
2 Congrès américain a demandé à Douglas Pike de témoigner devant
3 lui?

4 R. Je ne sais pas exactement pourquoi, mais je pense que c'est
5 probablement parce qu'il cherchait toute source d'informations
6 disponible sur la crise qui <s'aggravait en Indochine> entre le
7 <Cambodge> et le Vietnam. M. Pike était donc la bonne personne
8 qui pouvait déposer sur ces faits.

9 Q. Merci.

10 Dans votre ouvrage - ERN en anglais: 01001662 -, vous parlez d'un
11 autre chercheur américain. Je vais vous poser des questions sur
12 son travail. Vous l'appellez "historien éminent <sur le> Vietnam",
13 le professeur Duiker - je ne sais pas exactement comment
14 prononcer son nom. Pouvez-vous développer quant à la manière dont
15 vous avez utilisé ses travaux dans votre ouvrage?

16 [14.12.56]

17 R. Je me rappelle avoir utilisé les travaux de M. Duiker à
18 certains endroits, mais je ne <crois pas qu'il était si>
19 important pour mon argument général.

20 Q. Je reviendrai sur lui au moment d'utiliser l'un de ses
21 commentaires dans ses ouvrages.

22 Dans ce tribunal, nous sommes familiers des travaux des personnes
23 telles que Kiernan, Nayan Chanda, Chandler, Steve Heder et
24 d'autres chercheurs. Je vais brièvement vous poser des questions
25 sur Ben Kiernan, dans un premier temps.

75

1 Ai-je raison de dire que vous n'êtes pas un grand fan de Ben

2 Kiernan?

3 R. Ce serait un jugement exact et juste.

4 Q. Je crois savoir pourquoi, mais le public cambodgien ne le sait

5 peut-être pas. Je vais donc vous poser des questions <dont les

6 réponses> sont évidentes pour moi, mais je les poserai quand

7 même. Pouvez-vous nous dire pourquoi c'est un... pourquoi c'est

8 juste de le dire?

9 [14.14.36]

10 R. Je pense que Ben Kiernan est une personne très politisée qui a

11 toujours eu un ordre du jour politique ferme. Sous le règne de

12 Pol Pot, il était un fervent partisan du Kampuchéa démocratique.

13 Et ce n'est que lorsque le Vietnam s'est <retourné> contre le

14 Kampuchéa démocratique que Kiernan a commencé à critiquer Pol Pot

15 et les Khmers rouges. Par la suite, Kiernan a pris une position

16 qui peut être considérée comme <véritablement conforme à>

17 l'interprétation <faite> par le Parti communiste vietnamien des

18 événements survenus au Cambodge.

19 Q. Est-ce que vous avez <activement milité contre> sa nomination

20 au poste de directeur d'une organisation appelée le CD-Cam?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 <Veuillez attendre que le micro soit allumé, Monsieur l'expert.>

23 [14.15.56]

24 M. MORRIS:

25 R. <Non,> je ne savais pas qu'il devait être directeur du CD-Cam.

76

1 Peut-être vous voulez parler d'autre chose?

2 Me KOPPE:

3 Q. Je m'excuse. Lorsqu'il travaillait encore pour Yale - <sa
4 nomination par le Département d'État> au programme du génocide de
5 l'université de Yale -, je crois que dans un premier temps il
6 travaillait avec le CD-Cam. Mais laissons de côté le CD-Cam et
7 revenons sur ce que vous avez dit au sujet de sa nomination par
8 le Département d'État.

9 [14.16.35]

10 R. Je pense que le Département d'État lui a accordé une grande
11 somme d'argent, <de l'argent des contribuables américains> - un
12 demi-million de dollars <au début> et plus tard un million de
13 dollars. Et l'allocation de ces fonds à Kiernan était une erreur
14 tragique, car je pense qu'il n'était pas la meilleure personne
15 qui pouvait faire des recherches sur ce qui s'est passé au
16 Cambodge entre 1975 et 1978.

17 Je pense qu'il y a d'autres candidats plus qualifiés, tels que
18 David Hawk, qui a travaillé <avec Amnesty> International et qui
19 aurait été un analyste plus objectif des événements survenus au
20 Cambodge - et qui n'aurait pas <eu> un ordre du jour politique
21 <>.

22 Q. J'ai une question au sujet d'une personne qui a témoigné comme
23 expert devant la Chambre et qui a écrit beaucoup sur le PCK et le
24 Kampuchéa démocratique, à savoir David Chandler. Je me demande si
25 vous n'avez jamais lu <sa> critique de votre livre "Why Vietnam

77

1 Invaded Cambodia", une critique qui a été publiée, il me semble,
2 peu de temps après la parution de votre livre. Êtes-vous au
3 courant de cette critique? Si oui, pouvez-vous réagir à ce qu'il
4 dit sur certaines choses de votre livre?

5 [14.18.13]

6 Mme LA JUGE FENZ:

7 Pouvez-vous nous donner la référence de cette critique en
8 attendant?

9 Me KOPPE:

10 Bien sûr. Il n'y a pas encore de cote en E3, mais j'ai déjà l'ERN
11 - c'est 01335287. Et c'est lié à notre requête E445.

12 M. MORRIS:

13 R. Oui, je connais la critique faite par Chandler de mon livre,
14 parue dans "The Journal of Asian Studies". Je considère cela
15 comme une critique mixte, <pour reprendre ce qu'a dit un autre
16 chercheur,> à savoir qu'il y a de bonnes choses sur <le livre> et
17 des choses qui <> sont moins bien. Mon commentaire est que
18 Chandler n'a jamais précisé quelles étaient les <> choses <pas
19 très bonnes> dans mon ouvrage. Il a dit qu'il y avait <beaucoup>
20 de nouvelles informations tirées des archives soviétiques
21 contenues dans mon livre et qu'on ne pouvait trouver nulle part
22 ailleurs.

23 [14.19.33]

24 Mais, comme beaucoup, <ou du moins quelques> historiens qui ont
25 fait une critique de mon ouvrage, leurs critiques n'étaient pas

1 relatives à l'histoire, mais à ma science politique - ce que je
2 trouve plutôt ironique, <étant donné que mon argument était de
3 dire qu'il y avait de> l'irrationalité <> au centre <> du conflit
4 indochinois -, plutôt qu'à la solidité et la véracité de mes
5 assertions factuelles, que personne n'a contestées - et je pense
6 que personne ne peut les contester.

7 Q. Je vais passer à un autre... à d'autres sources importantes de
8 votre ouvrage. Le Président les a légèrement abordées, il s'agit
9 de vos entretiens avec de hautes personnalités de l'époque.
10 Vous avez déjà mentionné votre entretien avec le prince Sihanouk.
11 Je m'intéresse particulièrement à <l'>entretien <que>, selon
12 votre thèse doctorale, vous avez eu à Washington et à Paris avec
13 un communiste du Vietnam du Sud, Truong Nhu Tang, un communiste
14 de haut rang.

15 Je vais longuement parler de Truong Nhu Tang - j'espère que je
16 prononce bien. Pouvez-vous décrire les paramètres de votre
17 entretien? Et j'aimerais savoir, comme vous l'a demandé la
18 Chambre, si vous avez toujours les notes de cet entretien. Pour
19 ceux qui ne savent pas qui est Truong Nhu Tang, est-ce que vous
20 pouvez nous donner des détails?

21 [14.21.53]

22 R. Truong Nhu Tang était une ancienne personnalité du Front de
23 libération nationale, gouvernement révolutionnaire provisoire. À
24 ma connaissance, il n'était pas membre du Parti communiste, il
25 était un membre de l'organisation du Front du Parti communiste

79

1 vietnamien. C'était un intellectuel. Il est devenu désillusionné
2 par <les communistes> vietnamiens dans les années 70, après leur
3 prise de pouvoir, et il a par la suite fait défection <en>
4 France, comme l'ont fait d'autres éminentes personnalités, dont
5 M. Bui Tin, ancien <rédacteur-en-chef> du journal de l'armée, qui
6 était un membre du Parti communiste et que j'ai également
7 interrogé.

8 Q. J'y reviendrai, je reviendrai sur Truong Nhu Tang. Et je vais
9 aborder avec vous des citations de <ses mémoires> et, je pense,
10 de <vos> entretiens.

11 Avez-vous encore les notes de votre entretien avec lui?

12 [14.23.19]

13 R. Je ne pense pas que j'ai <> mes notes d'entretien <avec lui>.
14 Je l'ai rencontré à plusieurs occasions, lors de conversations
15 <parfois très> informelles. C'était l'ami d'un ami vietnamien à
16 moi. Je l'ai rencontré souvent lorsqu'il est venu en visite aux
17 États-Unis. Je n'ai donc pas toujours éprouvé la nécessité de
18 prendre des notes.

19 Q. Une dernière question. Est-ce exact de dire qu'il est toujours
20 en vie aujourd'hui?

21 R. Je ne sais pas.

22 Q. Je vais passer à la source qui est peut-être la plus
23 <intéressante>, à savoir les archives soviétiques. Vous en avez
24 légèrement parlé, vous y revenez dans votre livre. Nous avons
25 localisé une autre publication que vous avez rédigée, intitulée

80

1 "The Soviet-Chinese-Vietnamese Triangle in the Seventies".
2 Il n'y a pas encore de cote en E3, mais le document a été déclaré
3 recevable - plus précisément, je renvoie à <l'anglais:> ERN
4 01335245.
5 [14.24.52]
6 Il y a une note de bas de page <2> dans cet article, où vous
7 décrivez longuement comment le travail a été effectué au niveau
8 des archives soviétiques et la distinction que vous faites entre
9 les documents que vous étiez autorisé à voir et ceux que vous
10 n'étiez pas <autorisé à> voir. Pouvez-vous nous expliquer ce que
11 vous avez fait, comment vous avez travaillé dans les archives,
12 comment l'accès à ces archives a été organisé?
13 [14.25.26]
14 R. Oui. L'accès aux archives s'est fait juste après
15 l'effondrement de l'Union soviétique, lorsque Boris Eltsine,
16 alors président de Russie, a décidé de mener une enquête sur les
17 crimes de l'ancien Parti communiste de l'Union soviétique, en vue
18 d'interdire ce parti en Russie éventuellement. À la suite de la
19 constitution d'une équipe d'experts <majoritairement> russes, par
20 M. Eltsine, pour mener des enquêtes sur <le Parti communiste de
21 l'Union soviétique, diverses sociétés savantes internationales>
22 ont également demandé l'accès à ces archives, notamment le "Cold
23 War International History Project" du Centre <> Wilson à
24 Washington, DC. Ils ont pu avoir accès aux archives sur
25 différents sujets de l'histoire de la guerre froide.

81

1 [14.26.32]

2 Au départ, je n'étais pas impliqué, je n'étais pas au courant de
3 cela. Je suis allé à Moscou <à titre> privé, avec <mes propres
4 moyens, et ai découvert l'existence du> Wilson Center Project.
5 Après de nombreux efforts, j'ai pu m'intégrer dans le programme.
6 Nous avons pu demander des documents <> du Comité central du
7 Parti communiste de l'Union soviétique, ainsi que <du> ministère
8 des affaires étrangères. Et c'est les fonctionnaires des archives
9 qui devaient décider si, oui ou non, les chercheurs, dont je
10 faisais partie, étaient autorisés à voir ces documents.
11 Ce projet du Centre Wilson à Washington, D.C. - le "Cold War
12 <International> History Project" -, n'était pas <axé sur le
13 Vietnam ou le Cambodge>. J'étais la seule personne <à effectuer>
14 des recherches sur le Vietnam et le Cambodge. J'ai parcouru un
15 index de <dossiers qui semblaient> pertinents pour l'histoire du
16 Vietnam et du Cambodge. J'ai demandé à voir les dossiers <dans
17 l'ordre> - il y avait une quantité importante d'informations. La
18 plupart du temps, l'on m'a donné accès à tout ce que j'ai
19 demandé. Très peu de mes demandes ont été rejetées, à ma
20 souvenance.

21 [14.28.17]

22 J'aimerais préciser que <les> archivistes qui décidaient de qui
23 devait voir quoi n'étaient pas forcément <des> experts dans le
24 domaine de recherche <visé par un chercheur>. Ils ne pouvaient
25 <donc> pas savoir ce qui était important et ce qui ne l'était pas

1 dans les dossiers. De plus, la demande d'examen des <dossiers>
2 était tellement volumineuse... Je ne <crois pas> que les
3 archivistes <aient pu examiner les dossiers> dans leur entièreté
4 avant de les donner aux chercheurs. Je pense donc qu'en raison de
5 cela, mon accès aux <documents> à Moscou n'a pas fait l'objet
6 d'un <filtre> important.

7 La seule raison pour laquelle des documents ont été rejetés,
8 c'est peut-être parce qu'ils... il y avait des documents du KGB
9 concernant certains agents. Mais, comme je l'ai dit, on m'a
10 refusé l'accès à très peu de documents. Tous les documents sur
11 lesquels j'ai fait la recherche provenaient <des départements
12 traitant des affaires internationales rattachés au> Comité
13 central du Parti communiste de l'Union soviétique.

14 [14.29.46]

15 Q. Vous avez dit que vous n'étiez pas autorisé à avoir accès aux
16 documents du Politburo du Comité central. Est-ce exact?

17 R. Oui.

18 Q. Et ceci s'applique également aux archives présidentielles,
19 est-ce exact?

20 R. Les archives présidentielles, c'est l'endroit où ont été
21 conservés, entre autres, les documents du Politburo.

22 Q. Pouvez-vous décrire brièvement de quelle façon vous avez
23 travaillé?

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Y a-t-il un problème <avec le> matériel <audio>?

1 (Courte pause)

2 [14.31.02]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Allez-y, Maître.

5 Me KOPPE:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Je posais une question sur les méthodes de travail lorsque

8 l'expert a fait des recherches sur les archives.

9 Q. Donc, vous n'avez pas pu faire de copies, simplement prendre
10 des notes sur les documents qui vous ont été montrés?

11 M. MORRIS:

12 R. Non, il est faux de dire que je n'ai pas été autorisé à faire
13 des copies. Mais j'étais arrivé à ce projet à un stade tardif, je
14 ne faisais pas partie des plans initiaux du projet, et donc, on
15 ne m'a pas donné le <même quota> de photocopies donné aux autres
16 chercheurs. Je pense qu'on m'a donné peut-être... on m'a autorisé à
17 faire <la copie d'une> centaine de pages, tandis que pour les
18 autres chercheurs, c'était mille pages.

19 Donc, j'ai dû souvent consigner les documents à la main. Le plus
20 souvent, si le document était très important, j'écrivais... je
21 recopiais à la main le document en russe pour <> le traduire
22 <plus tard>.

23 [14.32.21]

24 Q. Plus concrètement - je prends un exemple qui me vient à

25 l'esprit -, dans votre livre, vous parlez d'une transcription

84

1 d'une conversation - ou d'un document sur une conversation -
2 entre le secrétaire général du Parti communiste ou Parti <des
3 travailleurs> du Vietnam, Le Duan - ou "Le Yuon", comme on dit en
4 khmer -, et d'autre part, un ambassadeur soviétique. Il y a là
5 quelques conversations. Avez-vous une copie de ce document ou
6 uniquement des notes que vous avez prises à partir de ces
7 documents concernant lesdites conversations?

8 [14.33.17]

9 R. Ça a dû être des notes que j'ai prises à la main en russe, et
10 donc, j'ai recopié une partie du document.

11 Q. Soyons encore plus concrets. À un moment donné, en 76, je
12 pense, et encore en 78, Le Duan dit à l'ambassadeur soviétique
13 que Nuon Chea, c'est - entre guillemets - "notre homme", c'est -
14 entre guillemets - "mon ami personnel", dit Le Duan. On y
15 reviendra.

16 Est-ce que vous avez ces documents-là? Et si vous êtes prêt, nous
17 aimerions pouvoir y jeter un coup d'œil ou bien est-ce que vous
18 n'avez que vos propres notes?

19 R. Je n'en suis pas sûr à 100 pour cent, mais je crois me
20 rappeler que j'ai une transcription du texte russe de ma propre
21 main. Donc, si je puis retrouver ce document, je peux le mettre à
22 votre disposition, à savoir, donc, le document que j'ai recopié à
23 la main en russe.

24 Q. Mais vous n'avez pas le document concret, le document russe où
25 il est indiqué ou annoté que Le Duan dit à l'ambassadeur

85

1 soviétique que Nuon Chea était - entre guillemets - "notre
2 homme". Ce document concret, vous ne l'avez pas en votre
3 possession, n'est-ce pas?

4 [14.35.06]

5 R. Oui.

6 Q. Est-ce que vous parlez et lisez couramment le russe?

7 R. Je ne dirais pas couramment, toutefois, je puis dire que je
8 parle et lis le russe.

9 Q. Par conséquent, si nous avons des questions précises sur les
10 termes russes employés dans cette conversation, par exemple la
11 façon dont Le Duan désigne Nuon Chea, dans ce cas-là, vous seriez
12 en mesure de nous donner les mots exacts en russe et également
13 l'équivalent anglais, n'est-ce pas?

14 R. Je devrais pouvoir le faire.

15 Q. Encore une ou deux courtes questions sur votre travail sur les
16 archives soviétiques. Dans votre livre, je lis que vous avez été
17 aidé par Dimitri Masiakov. Est-ce exact? Et, si oui, qu'a-t-il
18 fait?

19 [14.36.29]

20 R. C'est exact. Il a lu les <dossiers> qui m'ont semblé
21 intéressants à l'avance, avant, donc, que je ne les lise, et il
22 m'a dit concrètement quels documents je devrais lire. Il a en
23 quelque sorte fait le tri pour moi, vu la masse de documents. Et
24 donc, j'ai dû m'appuyer sur quelqu'un comme cela.

25 Q. Dernière question. Et, bien entendu, je reviendrai sur la

86

1 teneur de ces documents très intéressants.

2 L'ouverture des archives en 92-93 a été quelque chose d'éphémère.

3 Et aujourd'hui, tout cela n'est plus consultable et on ne sait

4 pas quand est-ce que ces documents vont être à nouveau

5 accessibles, n'est-ce pas?

6 R. Vous avez partiellement raison et partiellement <tort>. Ça a

7 été un moment très bref, cela a commencé en 92 et cela a duré... -

8 excusez-moi, fin 91, ça a commencé, et ça a duré jusqu'au mois

9 d'avril 93. Néanmoins, récemment, j'ai appris que les archives

10 moscovites sur lesquelles j'ai travaillé avaient été

11 temporairement réouvertes. Ça a été fermé <ensuite> pour

12 déménagement, et ça va être à nouveau ouvert l'année prochaine.

13 Et j'espère être sur place et faire <des photocopies> de certains

14 documents dont vous avez parlé, pour que je puisse moi-même avoir

15 un document papier.

16 [14.38.09]

17 Q. Je serais ravi que vous le fassiez, Monsieur Morris.

18 Dernière question, peut-être, avant la pause, Monsieur le

19 Président.

20 Il s'agit d'une comparaison entre votre thèse et votre livre de

21 1999. Je l'ai dit, nous ne possédons qu'une partie de votre

22 thèse. Il y a donc un chapitre supposément très intéressant sur

23 l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie en 68. Ça, nous

24 n'avons pas l'extrait en question. Mais <dans la> partie de votre

25 thèse <que nous avons,> il y a des chevauchements et il y a des

1 différences - on y reviendra peut-être. Il y a un point précis
2 très intéressant sur lequel nous allons revenir plus tard, et il
3 me vient à l'esprit. Je m'explique.
4 Page 461, je pense, de la thèse - à présent, l'ERN anglais,
5 c'est: 01335197.
6 Ceci ne se trouve pas dans votre ouvrage, mais <> dans votre
7 thèse. Et je vais vous lire ceci. Vous parlez ici d'événements
8 ayant eu lieu en 78, vous parlez de Heng Samrin, vous parlez des
9 Vietnamiens ayant lancé un mouvement de rébellion armé. On
10 reviendra sur les détails, mais je vais vous citer dans votre
11 thèse - je vais citer, donc:
12 [14.40.03]
13 "D'après un <commandant> de l'Armée nationale du Kampuchéa
14 démocratique, lequel a <fait défection> pour gagner la Thaïlande
15 en septembre, Heng Samrin <a> tenté de <renverser> le
16 gouvernement de Phnom Penh le mois d'avril précédent. Toutefois,
17 le numéro 2 de la division numéro 4 de Heng Samrin, établie à
18 Kampong Cham, a averti le gouvernement et le complot a été
19 écrasé. Heng Samrin, qui aurait fait partie d'un plus large
20 groupe provietnamien au sein du PCK, s'est enfui <au> Vietnam
21 avec certains de ses soldats et de ses armes."
22 Fin de citation.
23 Je ne demande pas d'examiner la teneur de ceci, nous le ferons le
24 moment venu, mais pourriez-vous préciser pourquoi c'est une chose
25 que l'on peut <> trouver dans votre thèse et non pas dans votre

1 ouvrage?

2 [14.41.15]

3 R. Il faudrait que j'examine cela, cet extrait de ma thèse, donc,
4 pour essayer de vous répondre. Sincèrement, j'ai oublié tout
5 cela.

6 Me KOPPE:

7 Nous allons y revenir, peut-être que cela vous rafraîchira la
8 mémoire.

9 Monsieur le Président, c'est peut-être un moment opportun pour
10 une pause.

11 Mme LA JUGE FENZ:

12 Pourriez-vous le faire pendant la pause? Est-ce que vous avez ces
13 documents en votre possession? Non? Bien.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Merci, Monsieur l'expert.

16 Nous allons observer une pause jusqu'à 15 heures.

17 Huissier d'audience, veuillez-vous occuper de l'expert en
18 l'accompagnant dans la salle d'attente et veuillez le ramener
19 dans le prétoire pour 15 heures.

20 Suspension de l'audience.

21 (Suspension de l'audience: 14h42)

22 (Reprise de l'audience: 15h01)

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Veuillez-vous asseoir.

25 Reprise de l'audience.

1 La parole est cédée à nouveau à Me Koppe pour poursuivre
2 l'interrogatoire de l'expert.
3 Vous avez la parole, Maître.
4 Me KOPPE:
5 Merci, Monsieur le Président.
6 Bonjour une fois de plus, Monsieur Morris.
7 Q. Une brève question de suivi relativement à cet extrait de
8 votre thèse concernant Heng Samrin. Avez-vous apporté avec vous
9 votre <thèse> - votre thèse? Ou voulez-vous que je vous donne une
10 copie de cette page précise par l'entremise du Président, car je
11 vais revenir sur ce sujet.
12 [15.02.55]
13 M. MORRIS:
14 R. Non, je n'ai pas apporté ma thèse avec moi et j'aimerais avoir
15 une copie de cette page précise. Je vous remercie.
16 Me KOPPE:
17 Avec votre autorisation, Monsieur le Président.
18 Me GUIRAUD:
19 Juste une observation, Monsieur le Président, pour comprendre ce
20 qui a été distribué à l'expert, puisque j'ai l'impression que la
21 partie citée par notre confrère s'étend sur deux pages. Et il y a
22 notamment une conclusion à la fin, de l'expert, qui me semble
23 intéressante de lire également. Simplement pour bien vérifier que
24 l'expert a eu les deux pages sur lesquelles la citation est
25 présente - 197, à la fin des ERN, et 198.

90

1 La raison pour laquelle je fais cette observation, c'est qu'il y
2 a un paragraphe de conclusion à la fin de la citation - qui a été
3 cité par notre confrère tout à l'heure - qu'il me paraît
4 important de lire aussi, pour permettre à l'expert de réagir sur
5 ces deux paragraphes. J'ai une copie moi-même.

6 [15.04.25]

7 Me KOPPE:

8 Je ne peux pas faire objection à cela, il s'agit de sa thèse.
9 Peut-être qu'il peut avoir une copie intégrale du document à la
10 disposition de la Chambre et l'expert peut l'examiner. Je n'ai
11 pas de problème à cet égard.

12 Mme LA JUGE FENZ:

13 Je comprends que les deux pages sollicitées sont déjà
14 disponibles. Est-ce qu'on peut les remettre à l'expert? Je ne
15 sais pas s'il pourra digérer ces informations en peu de temps,
16 mais je laisse cela à la discrétion de l'expert.

17 Me GUIRAUD:

18 Avec votre autorisation, Monsieur le Président, et avec l'aide de
19 Monsieur l'huissier, s'il n'y a pas d'objection, je suis prête à
20 donner à M. l'expert ma copie, alors, qui est soulignée, mais ma
21 copie avec les deux pages pertinentes.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Oui, allez-y.

24 [15.05.41]

25 Me KOPPE:

91

1 Je vais poursuivre, Monsieur le Président.

2 Monsieur l'expert, si vous voulez avoir des copies de tout ce que
3 nous avons à notre disposition, vous pouvez en faire la demande à
4 la Chambre.

5 Q. Avant de passer à mon deuxième sujet, une autre question sur
6 vos sources. Est-ce vrai que vous ne lisez ni ne parlez le khmer?

7 M. MORRIS:

8 R. Oui.

9 Q. Est-ce également vrai que dans vos références à vos sources
10 dans les notes de bas de page, dans votre ouvrage de 1999, il n'y
11 a aucune citation tirée des documents d'époque du KD, notamment
12 les comptes rendus de réunions du Comité permanent du PCK, des
13 télégrammes des divisions militaires jusqu'à l'état-major, des
14 documents <tels que> l'"Étendard révolutionnaire"? Je sais que
15 vous avez fait <une fois référence> à un numéro de l'"Étendard
16 révolutionnaire" - c'est d'ailleurs le seul document. Est-ce
17 exact de dire que dans votre ouvrage de 99, il n'y a aucune
18 référence aux documents d'époque du Kampuchéa démocratique?

19 [15.07.29]

20 R. C'est peut-être vrai. Je n'ai pas vérifié ce point.

21 Q. Dans votre ouvrage, avez-vous utilisé des sources primaires
22 américaines ou chinoises <> d'époque?

23 R. <Probablement,> j'ai utilisé des articles de journaux qui
24 seraient des documents de source américaine datant de l'époque,
25 mais pas des sources chinoises.

1 Q. Je comprends. En ce qui concerne les sources primaires
2 américaines, comme vous le savez, à un moment donné, <de
3 nombreux> télégrammes diplomatiques provenant des ambassades
4 américaines, des conversations entre, <par exemple,> Henry
5 Kissinger et le général Suharto, ont été publiés et sont passés
6 du caractère confidentiel à un caractère public. Avez-vous
7 utilisé dans votre ouvrage ces sources primaires américaines?

8 R. Non, je ne me souviens pas de l'avoir fait.

9 [15.09.29]

10 Q. Ma dernière question sur la méthodologie et les sources.
11 Avez-vous effectué des recherches sur le Kampuchéa démocratique
12 ou le Vietnam après la publication de votre livre? Si oui, dans
13 vos réponses, <allez-vous utiliser> ces sources, <ou>
14 pouvons-nous dire que tous vos propos trouveront leur fondement
15 dans votre ouvrage, dans votre thèse et dans vos publications?

16 R. Je dirais que tout ce que j'ai dit, pratiquement tout ce que
17 j'ai dit est fondé sur mes ouvrages... mon ouvrage, ma thèse et mes
18 autres publications.

19 Q. Dernière question. Avez-vous suivi les débats tenus dans ce
20 tribunal?

21 R. Oui, un peu, au début, mais <je n'ai pas vraiment suivi de
22 près>.

23 Mme LA JUGE FENZ:

24 Je m'excuse de vous interrompre. Vous <avez suggéré de> donner à
25 l'expert les parties pertinentes des documents que vous voulez

93

1 utiliser. Si on doit recopier tous les extraits dans le dossier,
2 ça revient à 216 pages. Est-ce que vous pouvez identifier les
3 pages que vous aimeriez soumettre à l'expert?

4 Comme ça, il les révisé dans la nuit et nous pouvons en faire des
5 copies.

6 [15.11.33]

7 Me KOPPE:

8 Les extraits que je vais utiliser, les extraits de sa thèse, je
9 vais les utiliser maintenant, avant 16 heures. Et s'il y a des
10 questions de suivi, on peut en débattre ici dans le prétoire.

11 Q. Comme je l'ai dit tantôt, Monsieur l'expert, mon deuxième
12 thème est également très intéressant. Je vais utiliser votre
13 phraséologie, c'est ce que vous appelez - je cite: "les ambitions
14 impériales du Vietnam" ou "les impulsions impériales du Vietnam".
15 Pouvez-vous décrire à la Chambre ce que vous entendez par
16 "ambitions impériales du Vietnam"?

17 [15.12.36]

18 M. MORRIS:

19 R. L'histoire du Vietnam, c'est <celle d'une longue marche vers
20 le sud de ce qui est maintenant le> Vietnam du Nord, qui vise à
21 conquérir des territoires jadis occupés par d'autres groupes
22 ethniques, y compris les Cham et les Cambodgiens. De grandes
23 parties de ce que l'on appelle <maintenant> le Sud-Vietnam
24 <faisaient> jadis <partie du> Cambodge. Les Français ont aidé au
25 démembrement officiel de cette partie du Sud-Vietnam par rapport

1 au Cambodge durant la colonisation.

2 Je pense également que tout le concept de fédération indochinoise
3 initié dans l'Internationale communiste des années 30 <a
4 largement contribué à stimuler et à motiver> le comportement des
5 communistes vietnamiens envers les Cambodgiens au cours des
6 décennies ultérieures.

7 Je pense que l'idée d'une fédération indochinoise a été modelée
8 sur l'Union soviétique elle-même. Il y avait une <> entité
9 <ethnique et> politique principale qui offrait - je cite - "un
10 leadership" aux autres <groupes ethniques> qui lui étaient
11 fédérés. Dans le cas de l'Union soviétique, le groupe ethnique
12 russe était dominant sur les autres <peuples> non russes du bloc
13 de l'Union soviétique. Les Vietnamiens ont donc conçu l'Indochine
14 comme un endroit où le Vietnam dominerait sur le Laos et le
15 Cambodge en termes de leadership. Et <ils> se considéraient comme
16 étant plus avancés que les gens du Laos et du Cambodge.

17 [15.14.59]

18 Q. Maintenant que vous avez parlé de la Fédération indochinoise,
19 dans votre ouvrage, je vais embrayer sur ce sujet...- il n'y a pas
20 de traduction française ou khmère, je vais donc me servir de
21 l'anglais uniquement; ERN en anglais: 01001732 - ... vous dites ce
22 qui suit:

23 "Les ambitions impériales traditionnelles du Vietnam en Indochine
24 ont reçu <un vernis> de légitimité marxiste-léniniste par le
25 biais du concept <d'une> fédération indochinoise, formulé par le

1 Komintern en 1930, au moment de la création du Parti communiste
2 indochinois."

3 Une question de suivi: qu'entendez-vous par "verniss de légitimité
4 marxiste-léniniste"?

5 R. Ce que je veux dire par là, c'est que, initialement, Hô Chi
6 Minh <- nom sous lequel il allait être ensuite connu - était
7 alors> appelé Nguyen Ai Quoc. Et c'est lui qui a fondé le Parti
8 communiste vietnamien en janvier 1930. Mais sa décision de
9 l'appeler "Parti communiste vietnamien" a été <rejetée par
10 l'Internationale communiste> - le Komintern. En octobre 1930, <le
11 parti a été> rebaptisé <> "Parti communiste indochinois", malgré
12 le fait qu'il n'y avait pas de Cambodgiens ou de Laotiens qui
13 étaient membres de ce parti.

14 L'idée de l'existence d'une fédération était conforme à
15 l'idéologie marxiste-léniniste, mais, en fait, c'était réellement
16 un projet vietnamien, qui était quelque chose qui était habillé
17 pour être conforme au marxisme-léninisme.

18 [15.17.44]

19 Q. Laissons de côté les visions marxistes-léninistes pour passer
20 aux ambitions impériales du Vietnam, comme vous les appelez.

21 À la page 01001714, vous dites <que> le facteur des ambitions
22 impériales du Vietnam est "un élément <profondément> ancré dans
23 la culture politique de l'élite vietnamienne".

24 Qu'entendez-vous par là et comment le savez-vous?

25 R. La plupart des Vietnamiens que je connais... Je vais reformuler.

1 La plupart des Vietnamiens instruits que je connais regardent
2 avec condescendance les Cambodgiens. Il ne s'agit pas de haine,
3 mais c'est un regard condescendant. Ils estiment que les
4 Cambodgiens sont <en quelque sorte> inférieurs sur le plan
5 culturel.

6 [15.19.01]

7 Il y a une histoire sous l'occupation vietnamienne du Cambodge au
8 XIXe siècle, une histoire où l'humiliation <des Cambodgiens> a
9 joué un rôle important dans la vie politique. Cela n'était pas
10 tellement <le cas pour ce qui est de> l'occupation militaire
11 <thaïlandaise> du Cambodge au XIXe siècle. Je pense qu'il y a
12 deux cultures complètement différentes, celle des Khmers et
13 <celle> des Vietnamiens. Les Vietnamiens se considèrent comme
14 étant supérieurs, même s'ils ne l'expriment pas toujours de
15 manière explicite et publique.

16 Q. Voyons si je vous ai bien compris. Dans votre thèse - ERN en
17 anglais: 01335046 -, vous dites quelque chose de similaire, mais
18 je ne suis pas très sûr que ce soit le cas.

19 Je vais donc vous citer:

20 "Ainsi, deux facteurs ont encouragé les ambitions des communistes
21 vietnamiens envers le Cambodge: le nationalisme vietnamien
22 traditionnel, qui était expansionniste sur le plan politique et
23 intolérant sur le plan culturel, et l'idéologie révolutionnaire
24 internationaliste marxiste-léniniste, favorable à l'intégration
25 politique <> des populations disparates, au service d'une

1 'révolution mondiale'."

2 Ici, vous parlez d'un nationalisme vietnamien traditionnel. C'est
3 ce que vous voulez dire lorsque vous parlez de culture ou
4 s'agit-il d'une notion différente?

5 [15.21.17]

6 R. Cela fait partie de la culture, à mon sens. Le nationalisme
7 fait partie de la culture vietnamienne. Je pense que le
8 nationalisme vietnamien a été expansionniste jusqu'à récemment.
9 Je ne dirais pas que c'est vrai en ce qui... pour le gouvernement
10 vietnamien aujourd'hui, je ne dirais pas que c'est vrai de dire
11 qu'il est expansionniste. Mais cela s'est avéré au cours des
12 derniers siècles et sous les années de Hô Chi Minh et de Le Duan,
13 lorsque ceux-ci dominaient le mouvement communiste vietnamien.

14 Q. Passons à diverses perspectives sur cette même question des
15 ambitions impériales du Vietnam, qui avait pour visée de créer
16 une fédération indochinoise. Il y a diverses perspectives que
17 l'on peut utiliser: la perspective vietnamienne, en examinant,
18 <par exemple,> les archives soviétiques - je vais le faire tout à
19 l'heure -, mais regardons d'abord <le point de vue> cambodgien
20 sur les ambitions du Vietnam, ou son empiètement sur le
21 territoire du Cambodge et en Indochine en général. Vous en avez
22 parlé tantôt, vous avez parlé d'une personnalité importante dans
23 la politique cambodgienne, à savoir le feu Roi-Père Sihanouk.
24 D'après vos entretiens, <d'après> les propos qu'il a tenus et que
25 vous avez rapportés dans <vos> livres, pouvez-vous expliquer à la

1 Chambre quels étaient, dans les années 60, les points de vue du
2 prince Sihanouk? Entre les années 60 et les années 80, quels
3 étaient les points de vue <du prince> Sihanouk sur les ambitions
4 <> du Vietnam au Cambodge?

5 [15.23.32]

6 R. Je pense que le point de vue du Roi-Père était d'essayer dans
7 la mesure du possible de préserver l'indépendance du Cambodge,
8 l'identité nationale cambodgienne. Il était très pragmatique dans
9 les politiques instaurées.

10 Au début des années 60, il s'est <retourné> contre les
11 Américains, <et plus fortement> au milieu des années 60, <mais
12 alors,> en raison de pressions domestiques, <en> partie de
13 l'élite, il est devenu plus critique des Vietnamiens <ou, au
14 moins,> a essayé de se distancier des <> ambitions communistes
15 <vietnamiennes>. Il a essayé de réconcilier le Cambodge <avec
16 les> États-Unis.

17 Je crois que le Roi-Père Sihanouk était quelqu'un de très
18 rationnel dans ses agissements. Il faisait preuve d'un jugement
19 <très prudent pour déterminer ce qui était dans le meilleur
20 intérêt de l'indépendance> du Cambodge.

21 [15.25.12]

22 Q. Je vais embrayer sur ce sujet pour vous renvoyer à deux
23 citations du prince Sihanouk, le feu Roi-Père Sihanouk. Vous
24 utilisez ces deux extraits dans votre thèse et dans votre
25 ouvrage. Je vous renvoie à la citation dans la <thèse> - ERN en

1 anglais: 01335073.

2 Et voici ce que vous avez écrit:

3 "Sihanouk avait peur, comme <en avaient traditionnellement peur>

4 tous les Cambodgiens, <> des ambitions de tous les Vietnamiens.

5 Comme il <> l'a écrit en janvier <1963>: '<Qu'il s'>appelle Gia

6 Long, Hô Chi Minh ou Ngo Dinh Diem, aucun Annamite - ou

7 Vietnamien - ne dormira tranquillement tant qu'il <n'aura> pas

8 réussi à pousser le Cambodge vers l'annihilation, l'ayant d'abord

9 fait passer par des étapes d'esclavage."

10 Et vous dites: "Il a réitéré cette attitude <> environ 20 ans

11 plus tard, dans ses mémoires, 'Souvenirs doux et amers'."

12 Vous dites qu'il a écrit ce qui suit:

13 "Les Khmers ont de sérieuses raisons de ne pas aimer les

14 Vietnamiens. Nos voisins de l'Est ont effectivement, au cours des

15 siècles, 'avalé' des territoires qui ont toujours appartenu au

16 Cambodge et les ont colonisés, ne laissant le choix à la

17 population locale que de se soumettre ou de prendre la fuite."

18 Ces deux extraits de discours ou des mémoires de Sihanouk,

19 avez-vous rencontré ce point de vue dans vos entretiens <avec

20 lui>? Est-ce qu'il a toujours soutenu ce point de vue en ce qui

21 concerne les ambitions impériales du Vietnam?

22 [15.27.58]

23 R. Je ne me souviens pas si ceci a été soulevé dans mes

24 entretiens avec lui en 1985, mais c'est conforme avec ses points

25 de vue. <Mais> le feu Roi-Père a clairement fait entendre que le

100

1 Cambodge devait vivre avec le Vietnam, <qu'il> devait accepter
2 cette réalité, à savoir l'existence du Vietnam à l'est, et ne pas
3 essayer de poursuivre des politiques susceptibles d'encourager
4 une politique vietnamienne plus agressive. C'est la position, <je
5 crois,> qu'il a toujours soutenue.

6 Q. Vous souvenez-vous ou avez-vous utilisé le discours <de
7 Sihanouk> devant le Conseil de sécurité des Nations Unies en
8 janvier 1979, lorsqu'il a <eu> des propos très durs pour
9 condamner l'agression et l'invasion vietnamienne?

10 [15.29.24]

11 R. Je n'ai qu'un vague souvenir de ce discours, pour être
12 honnête.

13 Q. Si c'est le cas, je ne vais pas vous poser des questions
14 là-dessus - peut-être demain, lorsque nous parlerons de
15 l'invasion réelle.

16 Savez-vous s'il y avait une différence entre la perspective du
17 prince Sihanouk sur les ambitions impériales du Vietnam et le
18 gouvernement de Lon Nol instauré ultérieurement? Est-ce que Lon
19 Nol avait une vision différente des ambitions du Vietnam et de
20 son empiètement sur le territoire?

21 R. Je pense que Lon Nol éprouvait du ressentiment envers les
22 Vietnamiens, mais il a estimé de façon très irréaliste ce <que
23 pouvait> faire le Cambodge dans cette situation. Le Cambodge
24 n'était pas à même de vaincre l'armée vietnamienne, surtout
25 l'armée du Nord-Vietnam <> pendant "la guerre du Vietnam" - comme

101

1 on l'appelle aux États-Unis -, <ou> la "guerre américaine" - pour
2 employer les termes employés par <> les communistes vietnamiens.
3 Je pense que Lon Nol n'était pas quelqu'un de très rationnel, ce
4 n'était pas quelqu'un de pragmatique comme feu le Roi-Père. Il a
5 commis une énorme bourde en participant... < en menant le> coup
6 d'État<>.

7 [15.31.35]

8 Q. Je comprends bien, vous parlez de réactions. Vous avez aussi
9 parlé avant de réactions, mais, à présent, ce qui m'intéresse,
10 c'est leurs perceptions des ambitions du Vietnam. Est-ce que ces
11 perceptions étaient identiques?

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Veuillez attendre un instant.

14 M. MORRIS:

15 R. Je ne suis pas suffisamment spécialisé concernant la pensée de
16 Lon Nol pour bien pouvoir répondre.

17 Me KOPPE:

18 Q. Pas de problème.

19 Très brièvement, nous avons abordé le point de vue du Cambodge
20 concernant les ambitions vietnamiennes en Indochine. Il y a bien
21 sûr beaucoup d'autres protagonistes cruciaux qui avaient un
22 certain point de vue sur les intentions vietnamiennes passées,
23 présentes et futures concernant l'Indochine. Savez-vous en quoi
24 consistait le point de vue de la Chine, dès les années 50 et 60,
25 par rapport à la politique étrangère vietnamienne? Du point de

102

1 vue de la Chine, en quoi résidaient les ambitions vietnamiennes?

2 [15.33.09]

3 R. Selon moi, initialement, la Chine a joué en quelque sorte le
4 rôle de parrain des Vietnamiens au début des années 50. La Chine
5 a formé beaucoup de communistes vietnamiens dans le domaine de
6 l'idéologie et de la vie institutionnelle de la Chine de Mao à
7 l'époque. Selon moi, les Chinois ont toujours voulu voir les
8 Vietnamiens comme étant des clients malléables de la Chine. Et
9 les Vietnamiens, pour leur part, ne voulaient pas jouer ce rôle,
10 sauf <lorsqu'ils ont eu un> litige idéologique avec l'Union
11 soviétique, <sous> Khrouchtchev.

12 [15.34.08]

13 Selon moi, les Chinois <> se sont inquiétés des ambitions
14 vietnamiennes <> après l'apparition du litige sino-soviétique. Et
15 là, surtout dans les années 70, le sentiment prévalant était que
16 le Vietnam était devenu un client de l'Union soviétique. Et, pour
17 cette raison, l'idée est apparue selon laquelle tout acte
18 agressif ou <de type impérial> commis par le Vietnam <serait> au
19 moins <dans l'intérêt> et à l'avantage de l'Union soviétique -
20 voire <seraient des actes engagés> sous l'influence de cette
21 dernière.

22 Donc, c'est vraiment pendant les années 70 que la Chine est
23 devenue très sceptique envers les intentions vietnamiennes.

24 [15.35.02]

25 Q. Dans la foulée de cette réponse, nous allons parler de la

103

1 façon dont le Vietnam... ou, plutôt, dont la Chine voyait, après
2 75, les ambitions vietnamiennes. Et, bien sûr, nous parlerons de
3 <cette célèbre phrase de> Deng Xiaoping - à savoir:
4 "Les Vietnamiens sont les délinquants de l'Est."
5 Je vais faire référence à ce qu'a dit un spécialiste français du
6 Vietnam <de renom> au Haut-Commissaire français en 1965. Ce
7 spécialiste français s'appelle Paul Mus - M-U-S. Vous n'y faites
8 pas référence, mais Nayan Chanda, eh bien, dans son livre -
9 E3/2376; ERN anglais: 00192311; en khmer: 0019448 et 9; et en
10 français: 00237013 -, Chanda écrit ceci:
11 [15.36.29]
12 "Paul Mus - ou Paul Mu (phon.) -, spécialiste renommé du Vietnam
13 et ancien conseiller auprès du Haut-Commissaire français, a dit,
14 en 1965, que la Chine avait fait des concessions aux Français, à
15 Genève, pour empêcher le Vietnam de contrôler pleinement
16 l'Indochine."
17 Et ce point de vue de Paul Mus, soit dit au passage, est confirmé
18 par François Joyaux, autre historien français, lequel est cité à
19 la même page.
20 Donc, apparemment, au moins du point de vue des Français, la
21 Chine était déjà très inquiète des intentions du Vietnam
22 consistant à contrôler pleinement l'Indochine.
23 Est-ce que vous souscrivez à ce point de vue?
24 [15.37.28]
25 R. Ça peut être une interprétation du comportement chinois à

104

1 Genève, mais, selon moi, les Chinois ont dû être conscients du
2 rôle des Vietnamiens au Cambodge dans les années 50 - le rôle des
3 communistes vietnamiens au Cambodge dans ces années-là. Et les
4 Chinois ont dû considérer les Vietnamiens comme nourrissant
5 l'ambition de contrôler le Cambodge et le Laos, et ce, par
6 l'entremise des partis créés par les Vietnamiens eux-mêmes en
7 1951.

8 Cette année-là, les Vietnamiens ont créé des protopartis
9 communistes, tant au Cambodge qu'au Laos. Ces partis comportaient
10 peu de Cambodgiens et Laotiens respectivement, ces partis étaient
11 dominés par des gens qui venaient d'un milieu <ethnique> mixte,
12 <notamment> partiellement vietnamien. Ça, ça a été une méthode
13 utilisée de longue date pendant la période de Le Duan. <> Dès
14 1930 jusqu'aux années 70, c'était l'ambition des Vietnamiens que
15 d'utiliser des gens qui étaient perçus comme étant loyaux au
16 Vietnam, afin de créer des partis communistes dans des pays
17 tiers.

18 [15.39.00]

19 Q. Comme je l'ai dit, je reviendrai à la Chine, et en
20 particulier, je reviendrai à ce qu'ont dit Geng Biao et Deng
21 Xiaoping concernant les agissements des Vietnamiens entre 75 et
22 79.

23 Bien entendu, des protagonistes très importants dans la région
24 "sur le" point de vue géopolitique, ce sont les Américains, ainsi
25 que les pays voisins de l'Indochine, comme par exemple les

105

1 Indonésiens. Êtes-vous au courant de certaines conversations
2 qu'ont eues Ford et Kissinger - je pense au mois de novembre 75 -
3 avec le général Suharto, concernant ce qu'ils considéraient comme
4 étant les ambitions du Vietnam par rapport à l'Indochine?

5 [15.40.14]

6 R. Non, je ne suis pas au courant de ces conversations. Je n'en
7 ai pas souvenance.

8 Q. Dans ce cas-là, je passe à autre chose. Malheureusement, je ne
9 suis pas autorisé à citer ces documents.

10 Néanmoins, seriez-vous étonné si je vous disais que Suharto
11 craignait les ambitions vietnamiennes en Indochine?

12 R. Non, ça ne m'étonnerait pas.

13 Q. Je passe au point de vue ou à la source qui est peut-être la
14 plus importante, à savoir la façon dont les Vietnamiens eux-mêmes
15 percevaient l'Indochine et le Cambodge. C'est en partie une chose
16 qu'on retrouve dans les conversations qu'ont eues différents
17 ambassadeurs soviétiques avec d'importants membres du Parti
18 communiste vietnamien en 71 et en 73.

19 Ici, je fais référence tout d'abord à une conversation de
20 l'ambassadeur Shcherbakov avec des fonctionnaires vietnamiens de
21 haut rang. Dans votre livre, il en est question - à la page en
22 anglais: 0100178.

23 Je peux citer mais, d'abord, une question ouverte:

24 D'après ce que vous avez constaté, au début des années 70, que
25 disait-on aux ambassadeurs soviétiques concernant les ambitions

106

1 et la volonté du Vietnam de créer une fédération indochinoise?

2 [15.42.36]

3 R. Dans mon livre, il y a une référence à des conversations, au
4 moins en ce qui concerne le concept de fédération indochinoise.

5 Mais, plus tard, il y a aussi une conversation entre Le Duan et
6 un responsable soviétique, et ce, au plus fort du conflit entre
7 les communistes vietnamiens et <les communistes du> KD. D'après
8 ce qu'il dit... il dit quelque chose dans ce genre:

9 "Au bout du compte, tout va rentrer dans l'ordre au Cambodge. Ils
10 n'ont pas le choix."

11 Il y a donc ici une idée selon <laquelle> les Vietnamiens
12 contrôlaient ce qui se passait au Cambodge.

13 Q. Je vais essayer de vous rafraîchir la mémoire - ERN 01001733.

14 Et je vais vous lire ceci:

15 "En février 1973, l'ambassadeur soviétique au Nord-Vietnam a
16 présenté ce qu'il considérait comme étant les objectifs de
17 Hanoi."

18 Je cite:

19 [15.44.05]

20 "Le programme des camarades vietnamiens pour l'Indochine consiste
21 à remplacer les régimes réactionnaires <à> Saigon, Vientiane et
22 Phnom Penh par des régimes progressistes. Et, plus tard, lorsque
23 tout le Vietnam et aussi le Laos et le Cambodge emprunteront la
24 voie du socialisme, l'objectif sera de progresser vers la
25 création d'une fédération de pays indochinois. Cette politique du

107

1 Parti des travailleurs du Vietnam découle du programme de
2 l'ancien Parti communiste d'Indochine."

3 Fin de citation.

4 Et deux années avant, la même chose a été dite. Et, à l'époque,
5 l'ambassadeur en question mettait en garde les Vietnamiens pour
6 qu'ils soient très prudents <sur ce sujet car,> d'après ses
7 propres termes à lui, c'était une question très délicate.

8 Est-ce que ceci vous rafraîchit la mémoire?

9 R. Oui.

10 [15.45.17]

11 Q. Puisque nous n'avons que vos citations dans votre livre, vous
12 souvenez-vous de certains détails de ces conversations? Par
13 exemple, avez-vous des raisons de penser que les ambassadeurs
14 soviétiques ou les gens qui avaient préparé la teneur des
15 conversations ont décrit de façon exacte la situation? Selon
16 vous, comment ces conversations ont été interprétées en russe?
17 Est-ce que cela se retrouve dans les archives soviétiques?

18 R. Concernant cette citation, non, je ne sais plus ce que j'ai vu
19 dans les archives. Je ne peux rien ajouter. Une chose, toutefois.
20 J'ai lu soit des rapports des services de renseignement
21 soviétiques concernant des conversations <qui ont eu lieu>, soit
22 des rapports de l'ambassadeur soviétique concernant des
23 conversations. Donc, je n'ai aucune raison de douter de la
24 véracité des propos tenus. Les diplomates soviétiques avaient
25 pour fonction de donner des informations aussi bonnes que

108

1 possible à Moscou afin d'élaborer la politique de Moscou.

2 Q. Vous avez interviewé un communiste, me semble-t-il, de haut

3 rang sud-vietnamien, Truong Nhu Tang. Au cours de cette

4 interview, avez-vous évoqué ces ambitions <d'une fédération>

5 indochinoise ou bien est-ce une chose dont vous ne vous souvenez

6 pas?

7 [15.48.00]

8 R. Je ne me souviens pas en avoir parlé avec lui - et il me

9 semble peu probable que nous en ayons parlé. En effet, au moment

10 où Truong Nhu Tang est apparu en Occident, il était plus

11 préoccupé par la situation des droits de l'homme au Vietnam et

12 par rapport au rôle trompeur joué par les communistes lorsqu'il

13 s'agissait de rallier des gens à leur cause pendant la guerre.

14 Ça, c'était ce dont il voulait parler principalement. Il avait le

15 sentiment d'avoir été utilisé par les dirigeants du Parti

16 communiste, utilisé pour générer un soutien <populaire bien> plus

17 vaste en faveur des communistes.

18 Donc, je ne pense pas en avoir parlé avec lui. Je doute que nous

19 l'ayons fait.

20 Q. Êtes-vous informé du témoignage qu'il a déposé en 1981 face au

21 Comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants au

22 Congrès américain, concernant la question des ambitions du

23 Vietnam?

24 [15.49.19]

25 R. Je ne m'en souviens pas. Mes excuses.

1 Q. Je vais évoquer ce document qui a été déclaré recevable comme
2 élément de preuve. Je ne sais pas exactement quelle est la cote
3 E3.

4 Mme LA JUGE FENZ:

5 <Ils ont> envoyé un courriel...

6 Me KOPPE:

7 Oui, j'ai entendu, mais je ne l'ai pas sous la main.

8 Q. ERN anglais: 10041745.

9 Il fait référence à la Fédération indochinoise - je cite:

10 "Je comprends que Hanoi a aussi soutenu le projet d'une
11 fédération indochinoise, comme c'était le souhait de Hô Chi
12 Minh."

13 Avez-vous retrouvé cette idée?

14 Autrement dit que, apparemment, telle était une volonté de longue
15 date nourrie par Hô Chi Minh, à savoir créer une telle fédération
16 indochinoise.

17 [15.50.20]

18 M. MORRIS:

19 R. Oui, je crois que tel était le cas. J'ajouterai toutefois un
20 point. Hô Chi Minh a cessé d'être une figure dominante dans
21 <l'élaboration> des politiques <des> communistes <vietnamiens> à
22 partir <des années> 1960, quand il est tombé malade - il est mort
23 en 69, comme vous le savez. Mais cette ambition était perpétuée
24 par deux des principales figures de ce parti communiste, Le Duc
25 Tho et Le Duan. Et sous la colonisation française, le Duc Tho

110

1 disposait... tenait le "portefeuille cambodgien" <> pour le Parti
2 communiste vietnamien et pour les communistes indochinois en
3 général.

4 Donc, à mon sens, oui, c'était son ambition, parce qu'Hô Chi Minh
5 avait été formé par l'Internationale communiste <lors de> son
6 éducation politique - à compter de 1923 et au moins jusqu'en
7 1938, <sinon> jusqu'à plus tard.

8 [15.51.26]

9 Q. Comme vous l'avez à juste titre indiqué, Truong Nhu Tang
10 n'était pas un membre <du sérail> du Parti <> des travailleurs
11 <du Vietnam>, il ne siégeait pas au Comité central ou au Comité
12 permanent. Mais <il y a> une personne <qui> était <très
13 importante pour ce qui est de> comprendre les ambitions de Le
14 Duan et Le Duc Tho. Ici, je pense que vous avez utilisé son livre
15 dans votre propre ouvrage, c'est Hoang Van Hoan, l'un des
16 fondateurs du Parti communiste indochinois et un membre du
17 Politburo, <> expert en affaires étrangères du Vietnam.

18 Brièvement, pouvez-vous expliquer qui était cette personne et ce
19 qu'elle a dit concernant les ambitions du Vietnam, une fois que
20 cette personne a <fait défection> en 79 pour aller rejoindre la
21 Chine?

22 [15.52.41]

23 R. Hoang Van Hoan était un membre haut placé du PCV. Son
24 orientation était prochinoise. Je pense que lorsque les
25 Vietnamiens ont... se sont <tournés> vers le bloc soviétique, lui

111

1 est devenu désenchanté. Il a fini par faire défection pour aller
2 dans le camp de la Chine. Peut-être qu'il y a une citation de lui
3 dans mon livre, mais, pour être sincère, je ne m'en souviens pas.
4 Q. Dans les sources secondaires, il y a une mention de son livre,
5 "A Drop in the Ocean", livre écrit au début des années 80 alors
6 qu'il était en Chine. Ce livre vient d'être déclaré recevable en
7 tant qu'élément de preuve - en tout cas, un extrait de ce livre.
8 Il parle de Le Zuan (phon.) - ou Le Duan -, il dit que c'était
9 "le <chef suprême> hégémonique de l'Indochine", partageant <les>
10 mêmes ambitions.

11 Vous en souvenez-vous? Est-ce que c'était sa position?

12 [15.54.07]

13 R. Je suis sûr que c'était sa position - puisqu'il a fait
14 défection vers la Chine, ça a dû être la position de la Chine à
15 l'époque. J'ai écrit un livre de plusieurs centaines de pages, on
16 y trouve beaucoup de citations, et, pour être sincère, je ne me
17 souviens pas de toutes ces citations 17 ans plus tard environ.

18 Q. Je comprends parfaitement, mais j'aimerais savoir une chose,
19 et je vais revenir sur cette personne, lui a été membre du
20 Politburo du Parti communiste et du Parti des travailleurs du
21 Vietnam jusqu'au moment où il a été expulsé, ou bien où il a dû
22 démissionner, fin 76. Par conséquent, peut-on dire qu'il <avait>
23 une <connaissance> unique <sur les rouages internes et les>
24 ambitions du Parti <communiste vietnamien>?

25 [15.55.26]

112

1 R. Oui, je "concorde".

2 Me KOPPE:

3 Je dispose d'encore cinq minutes, Monsieur le Président.

4 Q. Pour conclure, j'aimerais aborder le point de vue d'un
5 chercheur américain dont nous avons parlé avant la pause, Douglas
6 Pike. Vous l'avez confirmé, il permet de comprendre la politique
7 <étrangère> du Vietnam et, comme vous, il a été entendu par le
8 Congrès en octobre 1978 - document E3/2370. Je vais examiner sa
9 conclusion. Le titre, c'est "Some Conclusions About the Border
10 War" - ERN anglais: 00187396; et en français, traduction:
11 00344747 jusqu'à 48.

12 Voici ce qu'il dit - et je vais vous demander si vous adhérez ou
13 non à son point de vue -, je cite:

14 [15.56.49]

15 "L'héritage <de rancune> et de méfiance entre le Cambodge et le
16 Vietnam est <aussi profond et éternel que tout autre existant
17 ailleurs, comparable à l'hostilité entre> les Juifs et les
18 Arabes, les Grecs et les Turcs, les musulmans et les hindous."

19 "L'expérience historique du Cambodge, c'est que les politiques
20 <de relations extérieures qui fonctionnent bien> à l'étranger,
21 comme <la politique de l'équilibre des puissances et les>
22 alliances militaires, ne fonctionnent pas pour le Cambodge."

23 Ensuite, aspect essentiel:

24 "Les communistes vietnamiens ont longtemps considéré une
25 fédération indochinoise comme étant, au bout du compte, la bonne

113

1 configuration politique pour la péninsule. Pour ce faire, les
2 Cambodgiens et les Laotiens auraient dû donner leur assentiment,
3 ou bien il aurait au moins fallu trouver dans ces deux pays des
4 dirigeants <prêts à se laisser convaincre par> cette idée. Les
5 Vietnamiens <ne sont pas pressés> de créer une fédération
6 indochinoise."

7 Est-ce que vous pouvez souscrire à cette analyse, surtout
8 lorsqu'il parle d'une fédération indochinoise comme étant la
9 bonne configuration politique à terme?

10 [15.58.20]

11 R. Oui. À l'époque, les communistes vietnamiens ont dû penser
12 ainsi, donc, je concorde.

13 Me KOPPE:

14 Peut-être le moment est-il opportun pour lever l'audience.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci.

17 Merci, Monsieur l'expert.

18 Le moment est opportun pour lever l'audience. Les débats
19 reprendront demain, mercredi 19 octobre 2016, à compter de 9
20 heures du matin.

21 Demain, nous allons continuer à entendre la déposition de

22 l'expert Stephen Morris.

23 Je vous remercie, Monsieur l'expert. Votre déposition n'est pas
24 terminée, vous êtes donc prié de vous présenter à nouveau demain
25 matin, à 9 heures.

114

1 [15.59.17]

2 Huissier d'audience, en collaboration avec l'Unité d'appui aux
3 témoins et experts, veuillez prendre les dispositions nécessaires
4 pour que l'expert puisse gagner son lieu d'hébergement et pour
5 qu'il puisse revenir dans le prétoire demain, à 9 heures du
6 matin.

7 Agents de sécurité, veuillez reconduire Khieu Samphan et Nuon
8 Chea au centre de détention des CETC et les ramener dans le
9 prétoire demain matin pour 9 heures.

10 L'audience est levée.

11 (Levée de l'audience: 15h59)

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25